Chronique archéologique pour 1945

Autor(en): **Blondel, Louis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **24 (1946)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-727536

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE POUR 1945

LOUIS BLONDEL.

PRÉHISTOIRE ET ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

orsier. — M. A. Jayet a retrouvé dans les gravières de Corsier des fonds d'habitation avec foyers. Des débris de poterie et des silex y ont été recueillis. Il semble qu'on est en présence d'établissements très semblables à ceux de Richelien et qui doivent probablement dater de l'époque du fer, fin du bronze et Hallstatt. Corsier a déjà autrefois livré un riche mobilier funéraire s'espaçant de Hallstatt à la Tène II. Nous reviendrons sur ces découvertes, après que l'exploration de ce site sera plus avancée.

Genève, rue du Puits-Saint-Pierre. — Des travaux pour la pose de câbles électriques ont nécessité des tranchées dans le haut de la vieille ville. A la Cour Saint-Pierre nous avons de nouveau pu constater la profondeur des déblais, sans avoir récolté aucun objet intéressant. Entre le haut du Perron et la Cour Saint-Pierre la fouille a traversé les fondations de l'ancienne porte du grand cloître, démolie en 1707.

En face de la montée du Perron, les déblais étaient moins profonds, car à 1 m. 30 on atteint la couche de petit gravier naturel. Par-dessus s'étendait une couche de cendres avec des débris de poterie de la Tène III. Il y avait plusieurs fragments de plats, de vases, quelques-uns avec des dessins au peigne, tous appartenant à la série de la céramique ordinaire grise et noire de cette époque. Ce sont

des fonds d'habitations de l'ancien *oppidum* gaulois. Vu le peu de largeur de la fouille, il n'a pas été possible d'en relever le plan exact. Dans cette partie il n'y avait aucune poterie romaine à glaçure rouge. Juste à l'angle des rues du Puits-Saint-Pierre et du haut du Perron on a traversé un amas de grandes tuiles romaines brisées. En remontant la rue du Puits-Saint-Pierre, du côté gauche sous le trottoir, les débris devenaient plus profonds, avec une couche romaine importante, surtout des tuiles, sans aucun mur en place.

A l'angle de la rue du Puits-Saint-Pierre et de la rue du Soleil-Levant, sous le trottoir, parmi des tuiles et un amas de mortier romain, nous avons recueilli deux fragments de vases intéressants, des vases à déversoir en forme de mufle de lion. Ces produits bien connus provenant de Lezoux et décrits par Déchelette ne sont pas très fréquents à Genève [1]. Un orifice tubulaire orné d'un mufle de lion est percé dans le rebord cylindrique du vase. Ce sont des produits de fabrication tardive, bien qu'on en trouve datant des IIe et IIIe siècles; la plupart appartiennent à une époque plus récente, jusqu'au Ve siècle dans certains cimetières. Ils nous paraissent ici appartenir au Bas-Empire et provenir avec leurs débris de maçonnerie des constructions du *praetorium* qui s'étendait jusque-là [2].

Les fouilles contre l'arsenal ont mis au jour les fondations des maisons du moyen âge qui ont précédé la halle du XVe siècle [3].

Aqueduc romain de Genève. — En procédant aux travaux pour l'extension du pont du Foron, à Moillesulaz, on a fait une découverte intéressante qui permettra de faire avancer la solution du problème de l'aqueduc de Genève. Au mois de février, l'entreprise chargée de reconstruire ce pont a procédé en premier lieu à l'assèchement de la moitié du lit du Foron en enfonçant une ligne de planches par le milieu de la rivière. Toute l'eau a été détournée dans la partie touchant à la rive suisse. Il s'est trouvé que sur une longueur d'environ deux mètres, peu en amont de l'ancien pont, les planches n'ont pu pénétrer profondément dans le sol. M. Brasier, receveur général des douanes françaises, m'ayant signalé ce fait, je me suis rendu sur place à plusieurs reprises et j'ai constaté que la digue provisoire avait buté sur un massif de gros blocs calcaires disposés à environ 0 m. 70 à 0 m. 80 sous le lit du Foron.

Nous avons mesuré tous ces blocs et avons reconstitué dans son ensemble cette pile. Six de ces blocs ont pu être identifiés, formant les trois quarts d'une assise carrée, le dernier quart se composant de blocs déjà brisés, ou disparus depuis longtemps. Il est à noter que par-dessus cette pile, du côté de la rive suisse, il y avait un bétonnage assez récent comme date. Ces blocs assemblés formaient une première

[1] J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, 2, 321-322.
[2] *Genava*, XVIII, 69 sq., XIX, 110 sq.
[3] *Ibid.*, XIII, 47.

base, ayant environ 0 m. 60 de hauteur, les plus grands mesuraient 1 m. 16 de longueur sur 0 m. 38 de largeur. Cette largeur se retrouve sur quatre blocs. La pile devait avoir à l'origine 1 m. 60 sur 1 m. 60, soit cinq pieds romains de côté *(fig. 1)*.

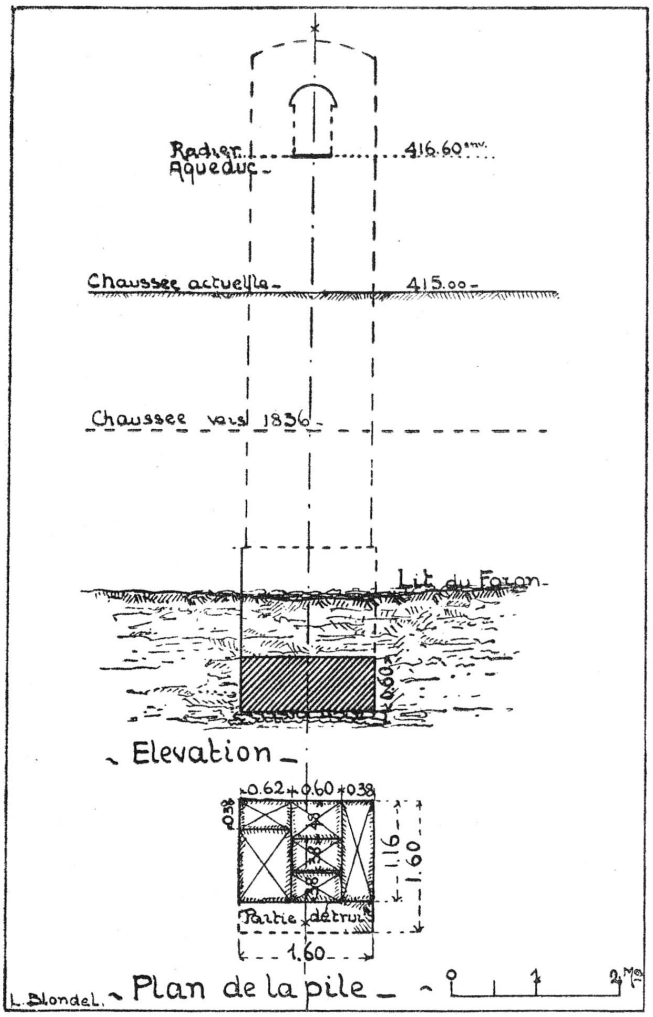

FIG. 1. — Plan et élévation de la pile du pont-aqueduc sur le Foron.

Tout montre que nous avons ici la base d'une pile supportant l'arche de l'aqueduc, pile disposée perpendiculairement au lit de la rivière. On ne pourrait expliquer autrement la présence de ces blocs en calcaire, à cette profondeur et dans une semblable situation. Les dimensions de cette pile concordent exactement avec la largeur de l'aqueduc, qui avec son vide et ses parois mesurait 1 m. 45. Il restait encore 15 centimètres de marge pour le fruit de la base, ce qui est normal.

Cette découverte nous a entraîné dans des recherches concernant les divers emplacements des ponts sur le Foron, car nous voulions nous rendre compte si un pont précédent n'avait pas laissé de traces à cet endroit. Nous avons obtenu la preuve qu'à aucune époque un pont ne s'était construit en ce point. Il n'est pas facile de reconstituer l'histoire de ces ponts qui, à partir de 1816, sont liés au déplacement de la borne frontière N° 102. La mappe de 1733 n'indique encore aucun pont, on passait le Foron à gué, d'où le nom de « Mouille-soulier », « Moillesolaz », et non d'après l'étymologie savante de « Moille-seule », pierre dressée. On mentionne un pont à partir du milieu du XVIIIe siècle. Ce ne devait être au début qu'une simple planche. Le plan annexé au traité de Turin de 1754 n'indique aucun pont; cependant il existait en 1751; en 1763 on mentionne sa réparation [1]. Le plan français de 1812

[1] *Inventaire sommaire des Archives de la Haute-Savoie, Intendance du Chablais*: C. 134 (87); C. 136 (161-162); C. 143 (528, 537).

marque un pont qui n'est pas le même que celui de 1816, au moment où l'on planta un pieu en bois, comme première borne pour la délimitation des frontières. Il était situé trois mètres en aval de cette borne. Le pont a donc été reconstruit entre 1812 et 1816. En 1819 le pieu fut remplacé par une borne en pierre, suivant un procès-verbal de délimitation [1]. Tous ces premiers ponts n'étaient que des passerelles avec tablier en bois.

La transformation la plus importante eut lieu vers 1840, où un pont avec arche en pierre fut construit, la borne 102 restant au même emplacement. En 1882 on ne procéda qu'à une réparation partielle, en déplaçant les quatre dés d'angle, en les disposant à l'extérieur de la ligne des parapets en pierre, qui furent supprimés et remplacés par des barrières en fer avec de petits trottoirs, afin d'élargir le passage. Mais la borne 102, avec l'augmentation de la circulation, devint gênante, on la déplaça en 1932 sur la berge, plus en amont. Enfin, cette année, en prévision d'un trafic plus considérable, on a recouvert toute une partie du Foron en amont de l'ancien pont et déplacé la borne 102 de onze mètres plus haut sur la rive *(fig. 2)*.

En comparant les plans anciens avec l'état actuel, on se rend compte que le Foron, encore au début du XVIIIe siècle, avait un lit plus à l'est, qu'il ne formait pas un coude aussi prononcé en amont du pont; toute la pile retrouvée aurait donc été établie sur la rive droite et non dans la rivière. Vers 1816, par contre, la rive suisse formait une poche très accentuée au nord de la borne [2]. Avant que le Foron ne fût endigué, il devait déborder fréquemment et modifier constamment la nature de ses berges.

La découverte de cette pile remet en question et surtout précise le tracé de l'aqueduc antique. Dèjà, en 1925, après avoir retrouvé des anciens plans des Travaux publics et des rapports de 1831, nous avions procédé à des sondages au haut de la descente de Moillesulaz-Suisse, dans le pré Desmartis, qui avaient permis de vérifier que l'aqueduc continuait parallèlement à la route. Nous avions repris la question l'année suivante, mais en montrant qu'il y avait possibilité de deux tracés, l'un par Annemasse, l'autre par Ambilly, sans pouvoir nous prononcer pour l'un ou l'autre de ces parcours [3]. Dans ces deux localités on avait retrouvé des traces d'aqueduc. En 1935, à la suite de travaux de fouille importants le long de la route d'Annemasse, entre Moillesulaz-France et la Croix-d'Ambilly, nous n'avions retrouvé aucune indication, aussi pensions-nous qu'on devait renoncer au tracé par Annemasse. Cependant il n'y avait eu aucune fouille près de la douane et l'aqueduc peut très bien avoir suivi un tracé parallèle aux tranchées exécutées. En 1942 nous avons retrouvé un embranchement de cet aqueduc vers Malagnou, mais n'avons pas abordé à nouveau le problème de ce secteur.

[1] *Arch. Etat Genève.* Savoie, 37, annexes du Traité de Turin.
[2] Cf. la Mappe sarde de Thônex et le Plan français.
[3] Pour ces études sur l'aqueduc: *Genava*, IV, 82; VI, 33-55; XIV, 32; XXI, 41.

Il ne semble maintenant pas douteux que l'aqueduc traversait le Foron, peu en amont du pont de Moillesulaz. Les nivellements que nous avions faits dans les sondages en haut de Moillesulaz-Suisse nous avaient déjà indiqué que le radier de l'aqueduc devait se trouver, par rapport à l'ancienne borne frontière et au pont, à environ 416 m. 60, la chaussée (base du dé du pont) étant à 415 mètres *(fig. 1)*. Le niveau de la route a été fortement exhaussé pendant le XIXe siècle. Vers 1836, d'après une ancienne coupe, nous savons qu'il se trouvait à 1 m. 50 plus bas. Si actuellement le radier de l'aqueduc ne serait que de 1 m. 60 plus haut que la chaussée par rapport à l'ancien lit du Foron, il faudrait compter au moins cinq mètres sous ce radier, avec une arche à environ 4 m. 50 de hauteur à l'époque romaine. Ce n'était que sur une distance restreinte et pour passer la dépression du Foron que l'aqueduc avait une pareille élévation au-dessus du sol, partout ailleurs il était souterrain. Il faut se représenter cet ouvrage très semblable à certains aqueducs bien connus, tels que ceux de Lyon [1]. Le canal était au sortir du sol, dans la pente, supporté par un mur d'appui, puis ce mur, au fur et à mesure de l'augmentation de la hauteur, était remplacé par des arches toujours plus élevées. Les constructeurs romains cherchaient avant tout à économiser les frais de trop gros ouvrages d'art. Seuls les passages inévitables sur les cours d'eau étaient pourvus de maçonneries apparentes avec des arches. S'il se présentait des combes de peu d'envergure, les ingénieurs n'hésitaient pas à prendre des tracés courbes contournant la dépression, afin de rester sous le sol en suivant la même ligne de niveau. Entre Annemasse et Genève, seules les traversées du Foron et de la Seymaz ont dû nécessiter des ponts sur arches.

Nous donnons ici le relevé très complet du tracé de l'aqueduc entre le Foron et la Seymaz établi par les Travaux publics en 1831 *(fig. 3)*. Plusieurs sondages avaient alors été exécutés pour déterminer ce parcours à Chêne-Bourg. Nous avons encore un autre plan plus détaillé pour la partie voisine du centre de Chêne. Nous avons complété ce relevé d'après nos propres fouilles et observations.

En résumé, le tracé de l'aqueduc prenant sa source à Cranves devait bien passer par Moillesulaz-France en se tenant non loin de la route. L'aqueduc d'Ambilly prenait sa source au même endroit, mais nous ne savons pas s'il se prolongeait plus loin que la villa de cette localité en se dirigeant sur Moillesulaz. Il devait aussi desservir Ville-la Grand, où on a retrouvé une inscription semblant se rapporter à un aqueduc. Comme nous l'avions indiqué, toute la région au-dessus de Moillesulaz-France est qualifiée de « Châtelet Malportier », il est bien possible qu'il ne s'agisse pas d'un château du moyen âge, totalement inconnu, mais plutôt d'anciennes ruines romaines ayant trait à un réservoir ou à des restes d'arches encore visibles pendant des siècles.

[1] C. Germain de Montauzan, *Les aqueducs antiques de Lyon*, 1909, passim.

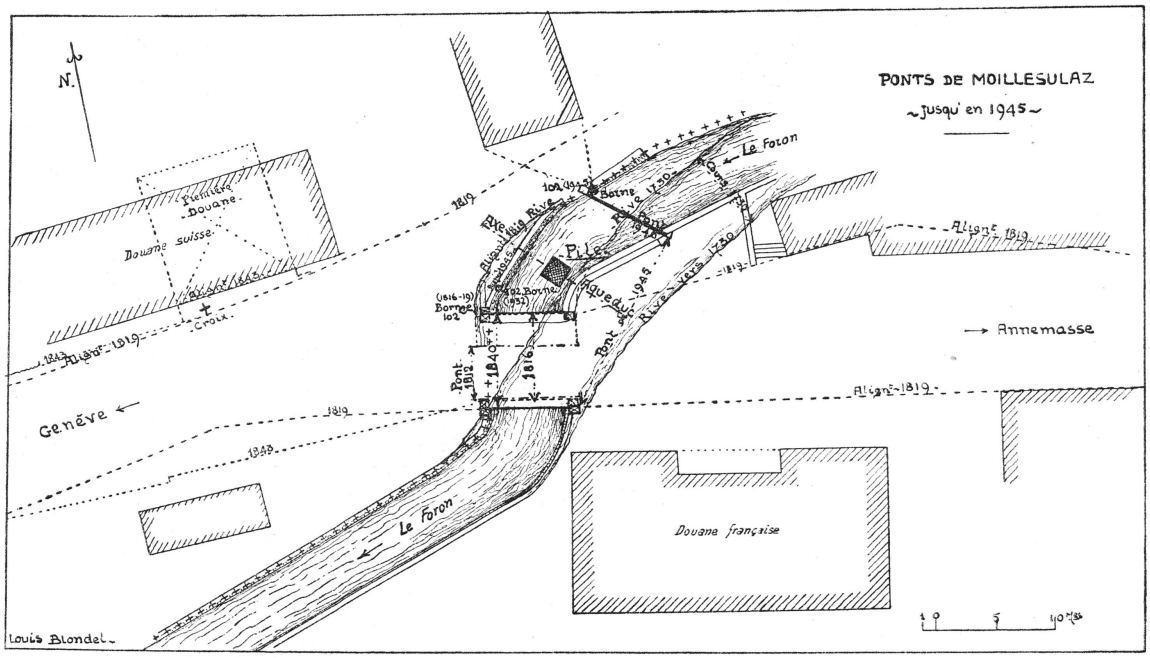

FIG. 2. — Plan de situation de la pile du pont-aqueduc romain et des différents ponts établis sur le Foron.

Du moyen age au XVIe siècle.

Genève. Hôpital de la Madeleine. — On a réparé cette année tout l'ancien immeuble du XVe siècle, au nº 14 rue de la Madeleine. Cette maison est restée un

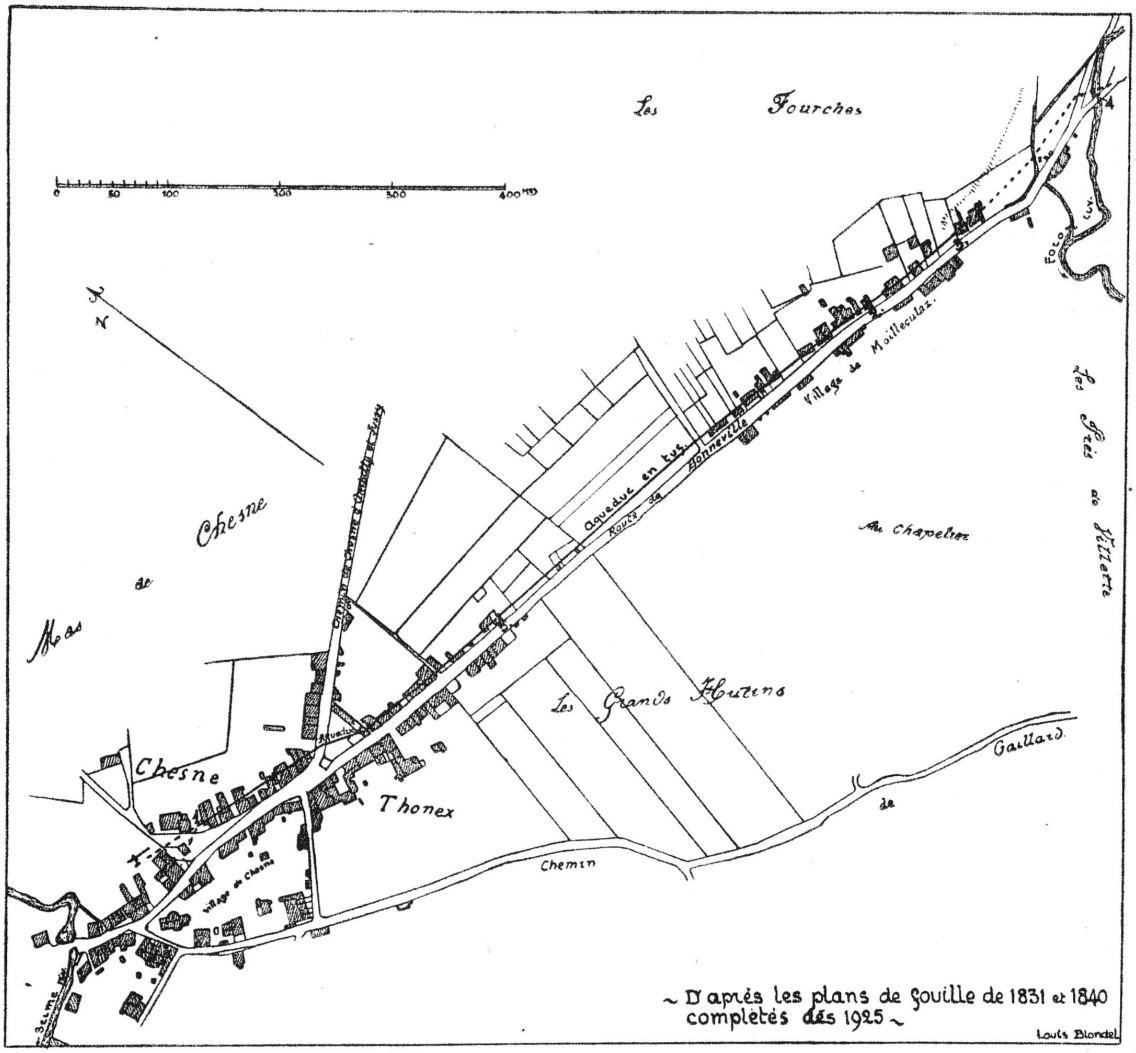

Fig. 3. — Parcours de l'aqueduc, du Foron à la Seymaz.
1-2, anciennes fouilles (1831 et 1840). — 2. Ancienne école enfantine (regard de l'aqueduc) — 1-3. Parcours reconnu en 1925. — 4. Pile du pont-aqueduc sur le Foron retrouvée en 1945. — 5. Regard de l'aqueduc.

des meilleurs exemples de cette époque, avec ses deux étages de fenêtres à meneaux surmontées d'accolades. Les troisième et quatrième étages sont une adjonction du

XVIIe ou XVIIIe siècle. Le cinquième, qui ne formait que des combles, a été rehaussé dans les dernières restaurations, exécutées avec goût par M. Saugey, architecte. Le volume de la Maison bourgeoise donne un relevé de cette façade avec ses fenêtres en série aux profils très fins et bien conservés, car elles sont exécutées dans un grès très dur, probablement du Mont-de-Sion [1]. Les bases des doucines sur les socles des meneaux, au premier étage, présentent des décors moulurés. On a débouché une partie des fenêtres de façon à rétablir l'ordonnance primitive. Nous avons en plan la distribution bien connue d'un rez-de-chaussée avec boutique et corridor (ou allée) conduisant à un escalier à vis ou « viret ». Il est possible qu'à l'origine cette boutique ait été une grande salle d'hospice. Aux étages il y avait au moins deux salles en profondeur avec des poutres de plafond apparentes, moulurées, remaniées au XVIIe siècle. Les salles sur rue étaient pourvues de grandes cheminées. La porte principale a été modifiée et n'est plus celle du XVe siècle. Tout le corps de bâtiment sur cour avec des caves au niveau de cette cour et se prolongeant jusqu'au Passage de Monnetier a été démoli. D'après des textes anciens, il s'y trouvait un bûcher et un pressoir. Cette construction n'offrait pas d'intérêt, sa démolition a permis d'aérer tout l'immeuble.

L'importance architecturale de cette maison est doublée du fait qu'on sait très bien quand elle fut construite et quelle fut sa destination. Le 4 janvier 1452, le grand citoyen et bienfaiteur qu'était François de Versonnex fit don à la Communauté genevoise de cet immeuble, qu'il venait de faire rebâtir en vue d'y installer un hôpital pour les pauvres mendiants [2]. Son administration devait être surveillée par la Communauté. Dans cette donation, de Versonnex se réserve la partie inférieure pour y loger le recteur de la chapelle de la Vierge, qu'il avait fondée en l'église de la Madeleine. Les syndics pouvaient racheter cette part pour étendre l'hôpital. C'est ce qui arriva en 1466, où François de Versonnex, fils d'Aymon, fit don à la Communauté de quelques membres de maison réservés par son père. Cet hôpital, plutôt cet hospice, était incorporé à la Communauté sous le nom de Saint-Antoine et Saint-Sébastien.

Après la Réforme, cette fondation fit retour, avec les autres hôpitaux, à l'Hôpital Général. En 1540 la maison était occupée par un ménage de particuliers, comme le rappelle Chaponnière dans son étude très complète sur les hôpitaux genevois. En 1555, elle fut abergée à Pierre Planchamp, en 1655, par subhastation à Jean Dupan contre sieur Jaques Planchamp et nomination de compagnon en faveur des sieurs Léonard et André Revilliod. Elle resta entre les mains de la famille Revilliod; en 1693 elle appartenait encore à Noble spectable Léonard Revilliod, en indivision avec Sara Ramier, veuve de sieur Mathieu Revilliod, son frère [3].

[1] *La Maison bourgeoise en Suisse*, vol. 2, « Le canton de Genève », 2e éd., 1940, pl. 5.

[2] J.-J. Chaponnière, « Des hôpitaux de Genève avant la Réformation », *Mém. Soc. hist. Genève*, III, 246 sq., preuve XII, p. 42.

[3] Abergements Vachat, en 1555, Evêché, Gr. 5, r. fo., 88 vo.

Il est intéressant de voir que, même pour un hôpital, on a conservé ici le type d'une maison bourgeoise; il faut dire qu'une partie, comme nous l'avons vu, devait rester une habitation privée et que ce n'était pas un hôpital pour malades, mais bien un hospice pour héberger les pauvres hères de la rue.

Cloitre de Saint-Pierre. — Cf. p. 59: *Autels, chapelles et cloitre de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève.*

Hôpital de la Trinité et du Saint-Esprit. — Nous ne reprendrons pas ici la description de ces maisons nos 20-22 de la rue Saint-Léger, mais devons indiquer qu'une nouvelle société, ayant racheté ces immeubles de l'Eglise nationale protestante, les a entièrement restaurés [1]. Au-dessus de la chapelle, sur cour, on a rétabli une des fenêtres cruciformes. Toutes les façades sur rue ont été réparées et remises en état, mettant en valeur les ouvertures décorées d'accolades de types divers datant de 1456 à 1460. Seules les deux petites fenêtres, maintenant bouchées, encadrant l'ancienne entrée de la chapelle, datent encore de la fin du XIVe siècle. Tout cet ensemble a été fortement remanié aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec surélévation de plusieurs étages. La cour a été nettoyée et l'ancien escalier qui menait primitivement à la rue Tabazan a aussi été rénové. L'aspect extérieur de ces immeubles a beaucoup gagné dans cette restauration.

Rue Etienne-Dumont 4. — La Ville de Genève a fait réparer les façades de ce petit immeuble qui forme l'angle entre la rue Etienne-Dumont et la rue Chausse-Coq. Cette maison, dans son état actuel, ne date que du XVIIe siècle et a été rehaussée plus tardivement encore d'étages en pans de bois. Nous avons inspecté la nature de ses maçonneries, plus particulièrement de ses caves qui sont beaucoup plus anciennes que le reste de l'édifice *(fig. 4)*. L'immeuble est carré, sept mètres sur sept mètres, mais les épaisseurs des murs sont très variables, surtout dans les caves. Contre la rue Etienne-Dumont elles ont 1 m. 78 à 1 m. 80 de largeur, sur la rue Chausse-Coq 1 m. 08, contre l'immeuble voisin, no 6, 2 mètres, mais contre l'ancienne grange, sur la rue Chausse-Coq, seulement 0 m. 50. Au moment des fouilles contre la façade, sur la rue Chausse-Coq, j'ai pu me rendre compte que ces soubassements étaient construits avec des roches très anciennes, qui à l'angle faisaient légèrement saillie dans le prolongement du mur, face à la rue Etienne-Dumont. Le sol en terre battue de la cave se trouve à 2 m. 40 en dessous du niveau de la rue; on y accède par un escalier et un « trappon » ouvrant sur le trottoir. Ce plan montre que l'immeuble est construit à l'est et au nord sur deux gros murs beaucoup plus anciens. Un immeuble aussi petit n'avait pas besoin de fondations de cette importanec. Nous avions déjà pu constater que la rue Chausse-Coq (et non des Chausse-Coqs), autrefois

[1] *Genava*, XXIII, 34 sq.

dite rue « d'Enfer » ou d'En-bas, était établie dans un ravin, et qu'une voie pavée romaine se trouve à 2 m. 70 sous la rue actuelle [1]. Pour éviter les affaissements, toutes les maisons entre le Bourg-de-Four et la rue Chausse-Coq sont pourvues de contreforts et de murs épais dans les fondations. Nous avons probablement ici le même procédé, mais l'explication n'en est pas facile, car les plus grandes épaisseurs ne sont pas sur la rue Chausse-Coq. Si tous les côtés avaient eu une forte épaisseur, on aurait pu penser à une base de tour, ce qui n'est pas le cas. Nous croyons cependant que tout l'immeuble est construit sur un mur beaucoup plus ancien, constitué avec de gros boulets, formant un angle destiné à soutenir les terres au bord du ravin déjà mentionné; des fragments de roches antiques ont servi pour une partie des parements de ce mur de soutènement.

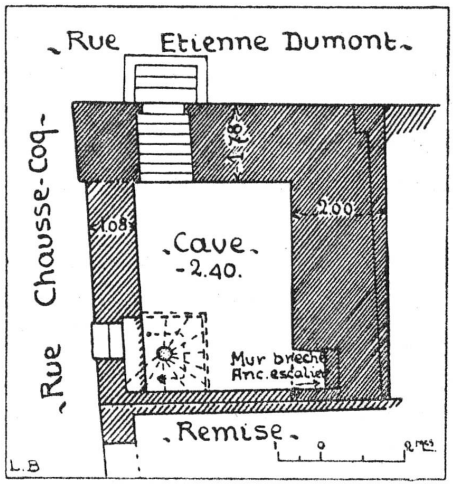

Fig. 4.
Plan des caves, rue Etienne-Dumont 4.

L'immeuble relevait du fief des Macchabées, auparavant de Notre-Dame-la-Neuve. Avant 1475 il appartenait à Jean du Châble *(de Cabulo)*, à cette date il fut acquis par Henri de Fontaneis. Jean et Lionard de Fontaneis, fils de feu Henri, le possédaient en 1508; il était entouré côtés levant et sud par le même propriétaire, Léger Chevallier. En 1555, Noble et egr. François Beguin en était propriétaire, puis, à la fin du XVIe siècle, un nommé de Maldonat et Françoise, veuve de Tierry Morel, dite de Maldonat. Humbert Court, chapuis, reconnaît pour cette maison en 1625; en 1694 c'est Noble Marc-Conrad Trembley et demoiselle Catherine Trembley, sa sœur [2]. Dans aucun de ces actes il n'y a de détails intéressant la construction et ses rénovations. Ces fondations épaisses restent encore une énigme, il est possible que des découvertes dans les parcelles voisines élucideront une fois ce problème, en tout cas elles remontent au moyen âge, sans qu'on puisse leur assigner une date précise.

Cimetière de la Madeleine, Genève. — Des travaux pour la pose de câbles électriques ont une fois de plus bouleversé les anciennes tombes du cimetière de la Madeleine. Malgré les nombreux travaux exécutés ces dernières années autour de l'église on a traversé plusieurs tombes encore en place. Elles étaient disposées parallèlement à l'église, sous l'ancienne rue de Toutes-Ames. Toutes ces sépultures

[1] *Genava*, IX, 61.

[2] Evêché, Gr. 5, r. fo. 105 vo.; Gr. 13, fo. 71; Evêché, Extr. 30, sec. fos. 242-243; Macchabées, Reg. 2, fo. 15; Reg. 3, fo. 274 vo; Reg. 4, fo. 304 vo., etc...

reposaient, non dans des tombeaux maçonnés, mais dans des cercueils en bois. Par places, on trouve des tombes superposées et des fosses communes contenant plusieurs squelettes à la fois. Derrière le chœur de l'église j'avais autrefois remarqué des tombes plus anciennes, certainement du XIIe ou du XIIIe siècle; par contre, sous la rue, la plupart me semblent dater des XIVe et XVe siècles [1].

Chaque église paroissiale avait son cimetière en ville, entourant le sanctuaire. Mais en temps d'épidémie et de peste on avait relevé l'inconvénient de cette coutume, au point de vue de la santé publique. Cependant ce ne fut que le 10 septembre 1536 qu'il fut ordonné de faire toutes les sépultures au grand cimetière de Plainpalais, autour de l'hôpital des pestiférés [2]. Saint-Gervais, seul, conserva le droit d'avoir encore des places pour les sépultures près de l'église. Le cimetière de la Madeleine comprenait toutes les rues voisines, du Purgatoire, du Paradis, de Toutes-Ames et une partie de la place devant l'entrée de l'église. On y a fait des ensevelissements depuis le haut moyen âge jusqu'en 1536.

Grand-Rue 15. Cheminée monumentale. — En procédant à la rénovation de l'immeuble construit de 1690 à 1693 par le syndic Jacques Pictet, au nº 15 de la Grand-Rue, on a fait plusieurs découvertes, entre autres d'une fresque au deuxième étage, de la fin du XVIIe siècle, dont nous reparlerons une autre fois, et au rez-de-chaussée des restes d'une cheminée monumentale [3].

Cet immeuble est formé de quatre parcelles anciennes devant lesquelles Pictet a fait établir une nouvelle façade, tout en conservant les mitoyens des maisons précédentes. Un escalier spacieux fut aussi construit sur cour pour desservir ce nouvel ensemble. C'est contre la paroi orientale de l'avant-dernière parcelle, du côté de l'est, dans une salle au rez-de-chaussée, donnant sur une petite cour derrière l'escalier, que j'ai remarqué les restes de cette cheminée *(fig. 5)*. Elle mesure 1 m. 93 de largeur, sur une hauteur de 1 m. 48, sans compter les pieds-droits et le manteau. Ces pieds-droits sont constitués par des colonnettes supportant des consoles en encorbellement avec des profils très simples de la fin du XVe siècle. Le manteau de la cheminée reposant sur une charpente a déjà été démoli antérieurement, mais on en retrouve assez de traces pour le reconstituer. La colonne de gauche est complète, mais ses moulurations de base sont abîmées, alors que celle de droite offre encore une base intacte, mais plus de chapiteau ni d'encorbellement. Nous donnons ici une reconstitution de cet ensemble assez rare dans notre ville. La plupart des cheminées de nos maisons bourgeoises ont disparu ou ont été modifiées postérieurement.

[1] *Genava*, IV, 68 sq. L. Blondel, *Notes d'archéologie genevoise*, « Longemalle et la maison de l'évêque », 20.

[2] Reg. du Conseil, vol. 30, fo. 54.

[3] *La maison bourgeoise en Suisse*, vol. 2, « Le canton de Genève », 2e éd., XXVII-XXVIII. Evêché, Gr. 5, fos. 718 sq.

Il est possible qu'au centre du manteau il y ait eu une décoration, mais tout a été détruit depuis assez longtemps.

Nous avions déjà signalé une cheminée, au 13 rue de la Rôtisserie, aussi du XVe siècle, mais certainement plus décorée et probablement avec un arc surbaissé supportant le manteau [1]. Il faut comparer ces exemples aux modèles encore conservés

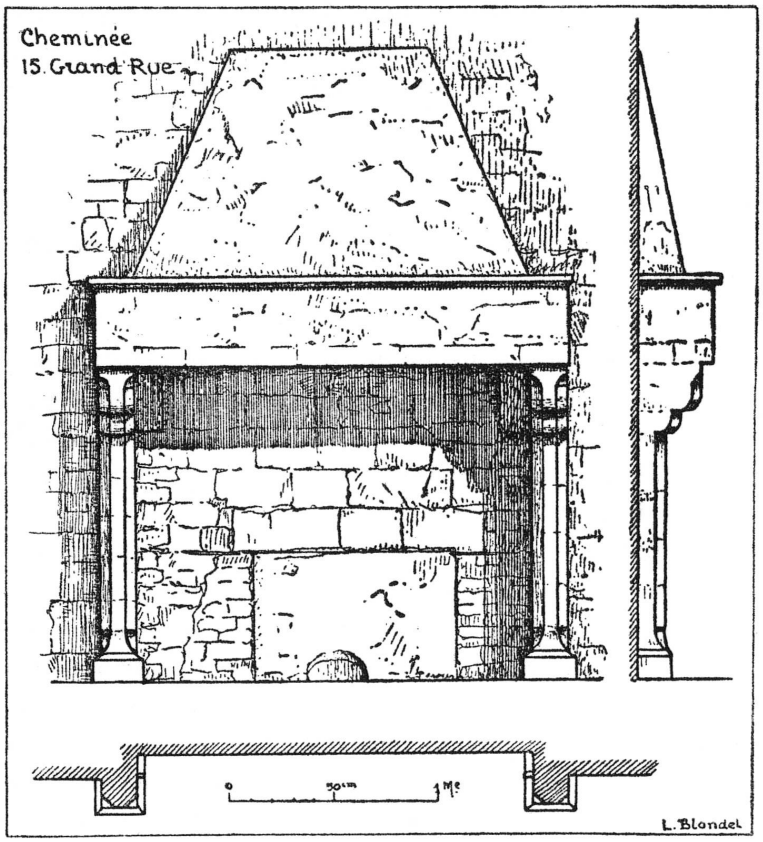

Fig. 5. — Cheminée monumentale, 15, Grand-Rue.

au château d'Avully, sous les Voirons, aux ruines de la Rochette, aussi à la maison forte d'Arare, d'un type plus allongé. Cette parcelle appartenait, à la fin du XIVe siècle, à Pierre Fournier, curé de Saint-Victor, puis à Pierre Tholopon et à sa femme Anexone. Après Jeanete, fille dudit Tholopon, elle parvint à don Etienne Baleysat, au début du XVe siècle à Jean Belleysat et Claude Magnin. Les enfants de ce Claude Magnin, marchand, la détenaient en 1476. Pierre Magnin en fit don de son vivant aux frères Pierre et Humbert Wasel, fils du peintre Michel Wasel, habitant à Belley en 1494. En 1503 elle appartenait encore aux Wasel, mais quelques années après

[1] L. Blondel, *Notes d'archéologie genevoise*, 32 sq.

son propriétaire était Louis Michallens, qui la vendit à Anceline ou Lanceline, femme de Michel Le-Grand (Maioris) en 1523, celle-ci la détenait encore en 1538. En 1622 ses propriétaires sont Jaques Prevost et Elisabeth Papellier et, dès le 25 mai 1692, Noble J. Pictet [1].

Eglise de Choulex. — Le clocher de l'église de Choulex, en forme de dôme, a été modifié; cette couverture peu esthétique a été transformée. Déjà au moment de sa construction, en 1837, elle avait soulevé bien des critiques. Cette transformation nous a amené à faire des recherches sur l'ancienne église, démolie pour faire place à un édifice entièrement neuf.

Dès 1834 la commune de Choulex se plaignait du mauvais état de cette construction. Des experts furent envoyés par l'Etat le 3 octobre de cette même année pour examiner la solidité des murs [2]. Des renseignements intéressants sont contenus dans le rapport. « Cette église, qui paroit être bâtie à différentes époques est partagée en deux parties, chacune de construction différente. La première, du côté de l'est, est surmontée d'une voûte en tuf portée par des murailles épaisses et la seconde est couverte seulement par un plafond en plâtre; ces deux parties sont réunies par un grand arc en pierre de taille. La sacristie, qui forme un petit bâtiment carré, est appuyée, du côté du midi, à la première partie; le clocher sous lequel se trouve la porte principale est à l'ouest et les bâtiments de la cure sont situés au nord contre la seconde partie de l'église. » On constate que tous les murs sont lézardés, les claveaux des fenêtres dégradés, et encore: « La voûte en tuf du chœur formant la première partie de l'église est de même lézardée en tout sens et l'arc en taille qui partage l'église en deux s'est séparé de cette voûte contre laquelle il était appliqué ». « La sacristie couverte par une voûte à nervures est encore en plus mauvais état que l'église, les lézardes paraissent s'être agrandies depuis peu... » « Le clocher ayant été réparé il y a quelques années ne présente pas de danger, seulement pour sa conservation les assemblages du beffroi, qui fut construit en bois vert, devraient être calés avec soin. » Il y a aussi une mauvaise charpente sur l'église. Les experts concluent que l'église peut subsister sans danger jusqu'au printemps ou même l'année suivante. Ce ne fut que le 8 septembre 1835 que l'Etat décide une reconstruction totale et que les sieurs Junod père et fils, architectes-entrepreneurs, sont chargés de faire les études nécessaires.

Après diverses discussions sur l'implantation, l'orientation et la question de savoir si on employerait des grilles ou pilotages pour consolider le terrain très en pente et mouvant, solution abandonnée, le Conseil d'Etat approuve, le 31 mai 1837,

[1] Evêché, Gr. 16, fo. 689 vo.; Evêché, carnet 30 primo, fo. 203 vo.; Sept-Curés, Gr. 2, fo. 65 vo.; Gr. 4, fo. 41, etc...

[2] Travaux Publics, Reg. administratif 1834, p. 378, 399, 414; 1835, p. 276; 1836, p. 321; 1837, p. 159. Portef. AA, 1834, N° 236, Portef. AA, 34/5 pour 1837, N° 164 (le plan de l'église).

une convention avec les sieurs Junod pour la reconstruction de l'église, moyennant la somme à forfait de 66.000 florins. Il nous est heureusement parvenu le plan de

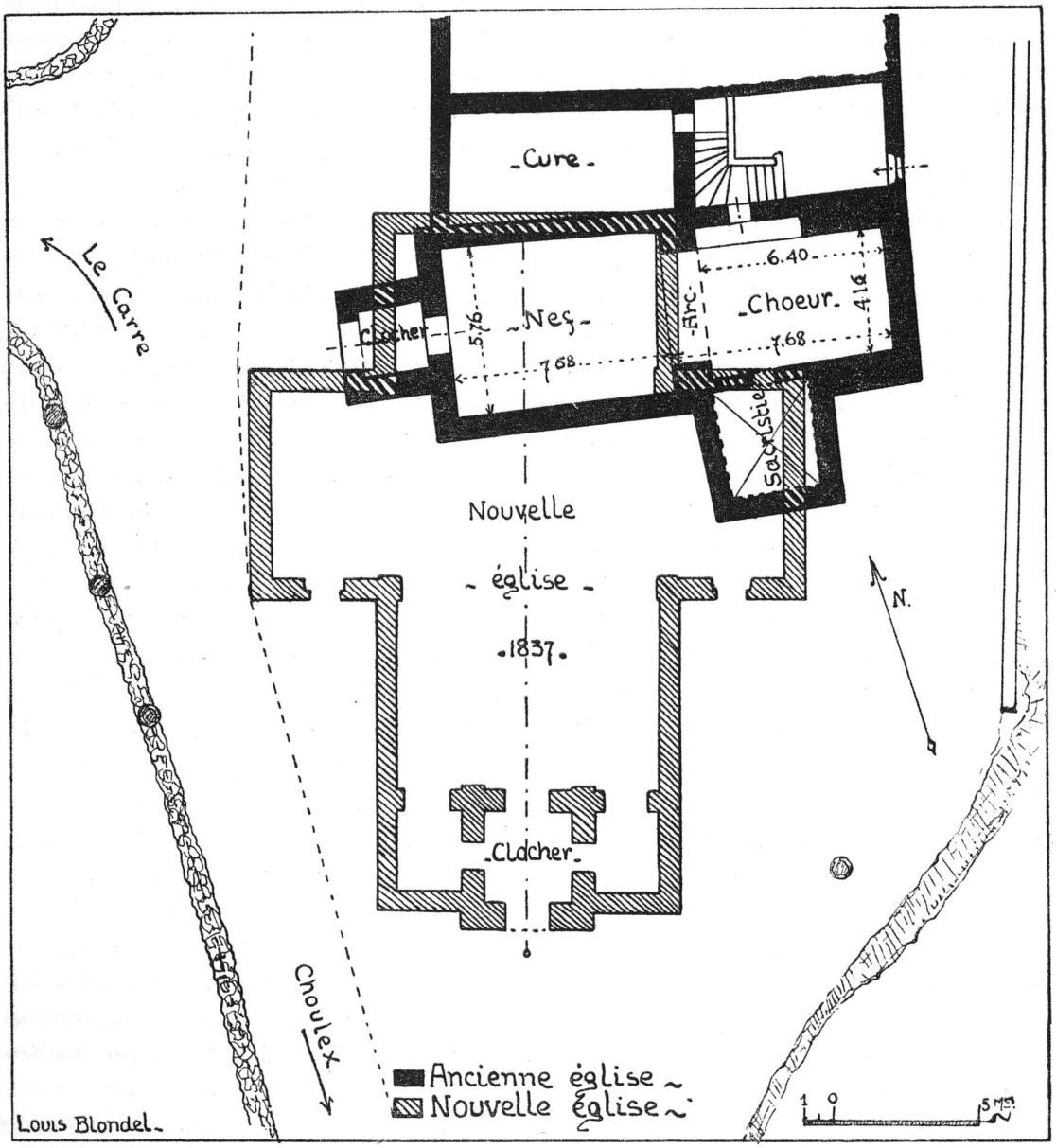

Fig. 6. — Plan de situation de l'ancienne et de la nouvelle église de Choulex.

Junod avec le tracé de l'ancienne église, qui fut soumis à la chambre des Travaux publics le 30 mai 1837. Grâce à ce document nous avons une image exacte de l'ancien et du nouvel édifice *(fig. 6)*. Les travaux se poursuivirent normalement à part l'écroulement de la tête de l'un des murs du presbytère qui dut être refait.

Le plan et le rapport des experts nous permettent de tirer quelques conclusions concernant l'ancien édifice. Sans doute ses deux parties, le chœur et la nef, ne sont pas contemporaines, mais la nef devait aussi être ancienne, car avant d'être pourvue d'un plafond, elle offrait certainement une charpente apparente, ce qui nécessitait des murs moins épais que pour le chœur voûté. Ce chœur présentait les dimensions suivantes: 6 m. 40 sur 4 m. 16 de largeur, et, en y comprenant l'arc d'entrée appareillé en tailles: 7 m. 68. Nous ne savons malheureusement pas si la voûte en tuf était en plein cintre ou en arc brisé, en tout cas elle n'avait pas de nervures comme la sacristie. Ses dimensions se rapprochent beaucoup de celles du Grand-Saconnex. Avec sa clôture rectiligne, elle devait encore être une construction épaisse de tradition romane.

Quant à la sacristie, nous savons qu'elle était couverte par une voûte à nervures, d'époque très postérieure au chœur. Nous pensons, et les textes le prouvent, qu'elle était à l'origine la chapelle des seigneurs de Choulex (de Cholay). Il y avait deux entrées, la principale sous le clocher, et une autre au nord, contre la cure, ouvrant dans le chœur. Le clocher, terminé par un beffroi en bois, en saillie sur la façade, formait un porche. Tout ce plan est instructif, car il nous montre, comme à Saconnex, un type d'église à chœur rectangulaire voûté, et une nef, ici plus ancienne comme tracé, de même longueur que le chœur (7 m. 68); enfin le clocher sur la façade d'entrée. Le temple de Vandœuvres présente un clocher semblable.

L'histoire de cet édifice nous est peu connue, cependant les visites épiscopales fournissent quelques renseignements [1]. L'église et la paroisse ne sont citées qu'au XIVe siècle dans le pouillé du diocèse, vers le début de ce siècle, mais leur origine est beaucoup plus ancienne. La famille noble de Cholay occupait, dès le début du XIIIe siècle, une position en vue. La visite de 1412 ne donne que peu de renseignements sur l'église, dédiée à Saint-André, sauf que la couverture est en mauvais état. Par contre, en 1471, on doit faire inspecter par des maîtres maçons *(artifices)* la voûte du chœur *(votam seu crotam)* et, là où cela sera nécessaire, elle doit être réparée dans l'année en recouvrant le toit de la nef le plus vite possible. Il y avait donc déjà à ce moment des mouvements de terrain préjudiciables à cette voûte. Un long passage fait mention de bancs ou stalles qui doivent être enlevés; seul noble Pierre de Cholex a le droit d'en avoir un, mais à gauche de l'entrée, de trois pieds de largeur sur quatre de longueur, et il doit déplacer sa grande stalle ainsi que tout ce qui encombre l'église. On doit reblanchir le mur de la partie voûtée *(crotam)* autour du maître autel, regarnir, boucher et rejointoyer toutes les fissures à l'intérieur et à l'extérieur du chœur, fonder à nouveau la porte d'entrée de la nef. Enfin, ce qui est important, on enjoint au dit Pierre de Cholay de faire exécuter le testament de sa mère concernant la fondation d'une chapelle nouvelle, ou de laisser l'autel qui est dans la nef sans changements. Il y avait contestation à ce sujet entre le curé et Pierre de

[1] Visites épiscopales, Reg. I, fo. 84; Reg. 2, fo. 155 vo.; Reg. 3, fo. 72 vo.; Reg. 4, fo. 402 vo.

Cholay. Cet autel dans la nef est une indication vague et ne nous permet pas de le situer exactement. Malgré une comparution de Pierre de Cholay devant l'évêque avec le curé, l'exécution du testament semble s'être fait longtemps attendre. En 1481 il n'est rien spécifié d'intéressant pour les constructions, mais en 1518 il est fait mention pour la première fois de la chapelle des de Cholay, dédiée à saint Guillaume, avec comme patron noble Philibert de Cholay, protonotaire apostolique. Foras nous apprend que, le 2 janvier 1516, ce dit Philibert a fondé, dans l'église paroissiale de Cholay, une chapelle sous le vocable de Saint-Guillaume, fondation confirmée par le vicaire général du diocèse, Pierre Gruet, le 15 septembre 1518 [1]. Il n'est pas douteux que c'est à ce moment-là que fut construite la chapelle au sud du chœur, qu'elle était neuve au moment de la visite épiscopale de 1518. C'était une petite annexe à part; en 1546, par testament, la femme de Jaques,coseigneur de Cholay, veut être enterrée dans l'église de Cholay, au tombeau des prédécesseurs de son mari. Encore en 1608 Françoise, dame de Bellecombe, codame de Cholay, « veut être enterrée dans la chapelle de Saint-Guillaume en l'église paroissiale de Cholex ». Plus tard cette chapelle fut convertie en sacristie.

Le porche d'entrée semble ne dater que de 1470 et la nef, nous l'avons vu, a été restaurée à la même date.

Cette ancienne église de petite dimension, qui répondait aux besoins d'un village dont les feux ont peu varié: de 20 en 1412, 21 en 1470, 22 en 1481, pour passer à 16 en 1518, était sans doute devenue insuffisante pour la paroisse du XIXe siècle. Tout l'ancien édifice a malheureusement disparu pour faire place à un autre beaucoup plus vaste, suivant une orientation toute différente. L'exemple de Choulex, comme celui de Saconnex, nous montre que ce type de sanctuaire à chœur carré allongé, avec voûte, devait être assez fréquent dans nos églises de campagne de style très simple. Le clocher sur la façade au début de la nef a aussi été très usité.

Eglise du Grand Saconnex. — Les travaux de restauration de cette église sont terminés et nous avons pu faire encore d'autres observations intéressant l'histoire de ce monument. En levant le plancher de la nef on a retrouvé les bases des murs extérieurs de l'ancienne église. Nous n'avions pu mettre la main sur les plans et projets de 1837, exécutés par Guillebaud, mais nous avons réussi à les retrouver. Nous pouvons donc fixer avec exactitude l'implantation de l'ancienne nef. Nous redonnons ici le plan corrigé et rectifié de cet édifice [2]. On verra que, malgré un plan plus correct, cette nef se reliait mal aux deux chapelles formant transept avec la croisée, en avant du chœur *(fig. 7)*. Les murs sont moins épais que dans les autres parties de l'édifice et nous pensons que l'église a été partiellement ruinée au XVIe siècle, comme tant d'autres du Pays de Gex. Elle aura été restaurée vers la

[1] A. de Foras, *Armorial nobiliaire*, art. de Cholex.
[2] *Genava*, XXIII, 28 sq.

fin du XVIIe siècle, mais avec un mauvais raccord avec les chapelles. L'ancien clocher carré était aussi sur la façade à l'entrée, presque exactement sous le clocher actuel.

Les plans de Guillebaud nous donnent encore d'autres indications. La fenêtre sud du chœur est bien ancienne, il y en avait une autre en face, coupée maintenant par la porte de la sacristie. Une niche bouchée dans la première partie du chœur au sud pourrait être un enfoncement destiné au siège de l'officiant, elle avait déjà disparu en 1837.

Dans la chapelle des seigneurs de Saconnex la fenêtre aveuglée par la construction de la sacristie était pourvue d'un meneau central avec un profil typique du XVe siècle, ce qui suppose un remplage avec double arc et une rosace. A la place de la fenêtre moderne, au nord, il y avait une armoire en pierre dont on a retrouvé les encadrements. Du côté du chœur s'ouvrait une curieuse fenêtre en diagonale, surmontée d'un arc de décharge qui a été bouché; cette fenêtre permettait de suivre de la chapelle l'office sur le maître-autel. Tout l'arc entre la chapelle et la croisée a été modifié. Cette chapelle particulière, réservée aux seigneurs de la localité, se retrouve dans plusieurs de nos églises: à Jussy, Hermance, Confignon, Choulex. Les dalles funéraires des de Saconnex ont été transportées du cimetière du Petit-Saconnex dans cette chapelle et seront maintenant à l'abri des intempéries et des déprédations.

Un sondage a été effectué dans le chœur pour se rendre compte s'il y avait un édifice antérieur. Les résultats ont été négatifs. Au-dessous d'un sol un peu plus bas que l'actuel on a rencontré une mince couche de déblais, avec quelques débris d'ossements humains, puis le gravier naturel intact. Dans cette partie les fondations sont peu profondes et ne dépassent pas 0 m. 60, avec une retranche à 10 cm. au-dessous du sol.

Malgré la diversité de ses époques de construction, cette église offre un réel intérêt; sa restauration a permis de remettre en valeur les parties anciennes de l'édifice.

Le château de Bassy. — Un texte trouvé dans l'inventaire des actes des Dauphins de Viennois nous a conduit à retrouver l'existence d'un château complètement ignoré [1]. Voici ce texte: *Item* 1336. *Quod nobilis Jacobus de Aneriis domicellus prestitit homagium ligium de persona Dno. Humberto dalphino Viennensi, domino Fucigniaci(et) confessus fuit se tenere a dicto domino in feudum francum octo libras Genbennens. census prope castrum de Basseu in territorio Armencie, et fuit sibi terminus XL dierum assignatus ad particulariter recognoscendum.*

Par ce passage nous voyons que noble Jaque d'Anières, donzel, prêtait hommage à Humbert, dauphin de Viennois et seigneur de Faucigny, en fief franc, pour un cens près du château de Basseu dans le territoire d'Hermance. Cette indication

[1] U. Chevallier, *Inventaire des Dauphins du Viennois*, N° 1450.

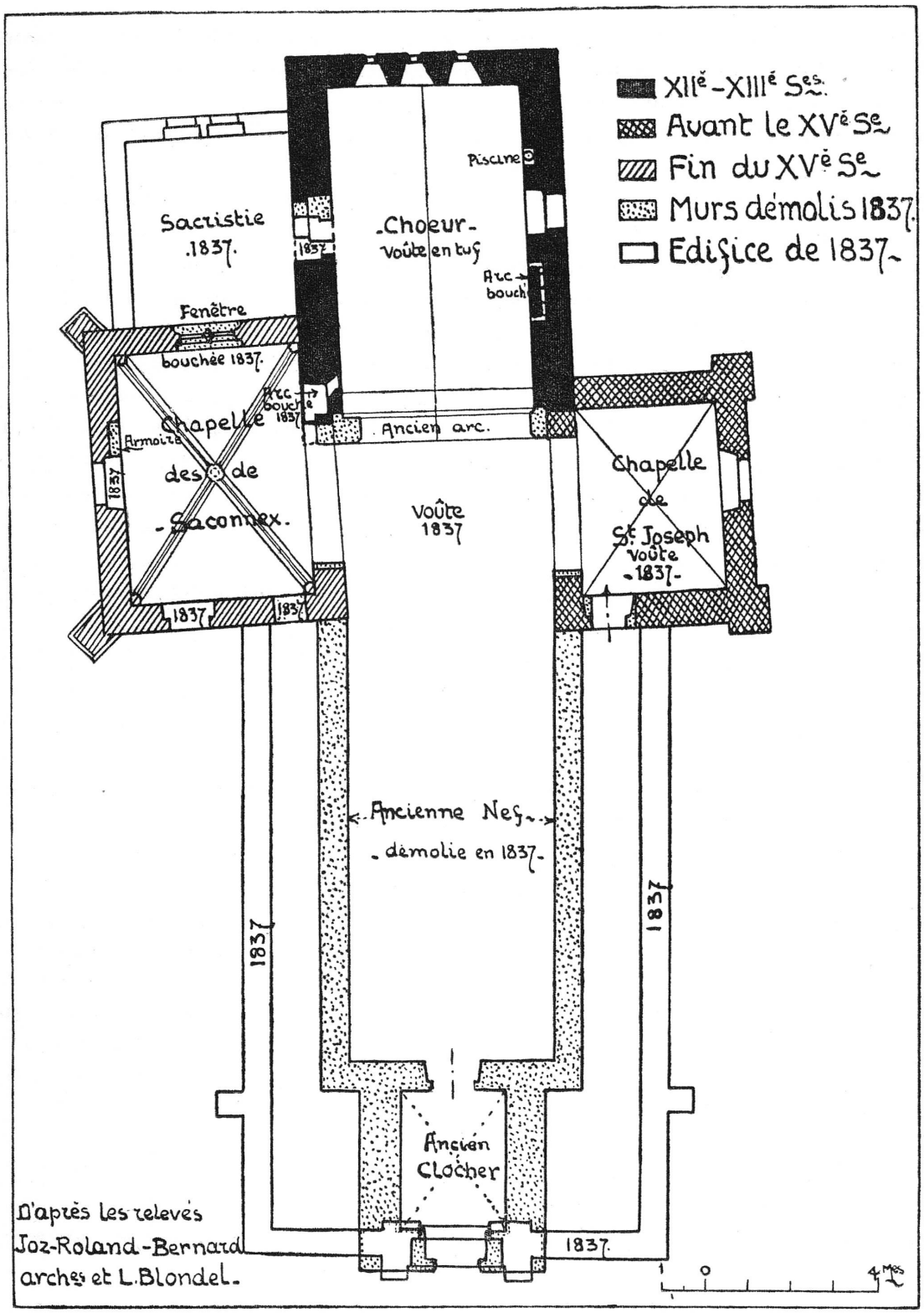

FIG. 7. — Plan de l'église du Grand-Saconnex, avec les différentes périodes de construction.

du territoire d'Hermance ne laisse aucun doute qu'il s'agit de Bassy, près d'Anières. Déjà en 1279 Anselme d'Anières et Jaque son frère tiennent d'Agnès de Faucigny 4 livres de cens qui ont été vendus à Hugonin de Margensado, bourgeois de Cluses (en Faucigny); malgré cette vente ils se reconnaissent hommes liges de ladite dame[1].

Le hameau de Bassy, qui possède encore un groupe de très vieilles maisons, transformées seulement ces dernières années, est au bord de la crête qui domine le lac à 400 mètres au N.-E. du village d'Anières. Jusqu'à l'ouverture de la route de Genève à Hermance, terminée en 1856, entre le lac et cette crête, la voie principale passait par Corsier, Anières, Chevran, en longeant le haut de la falaise, pour aboutir à Hermance. Bassy est situé dans une position magnifique et naturellement fortifiée, commandant la principale voie de communication sur cette rive du lac. Il ne reste rien de ce *castrum*, à part le groupe de maisons qui est certainement construit dans les murs mêmes du château. L'étude des plans successifs de cette localité donne une image assez exacte de la forme de ce petit bourg-château. En effet, le terme de *castrum* indique aussi bien un château proprement dit qu'un ensemble de maisons formant un tout fortifié avec son enceinte, reliée à une forte tour *(fig. 8)*. La mappe de Corsier de 1732 montre une agglomération beaucoup plus importante qu'en 1812 sur le plan français. On y compte encore une dizaine de parcelles construites, avec un four. En 1812, toutes les maisons au sud-ouest du chemin qui traverse le hameau, de la route de Chevran au lac, ont disparu. Le cadastre de 1850 indique une nouvelle régression des habitations. Le mas au nord-ouest est en partie détruit, seuls pour plusieurs parcelles les murs sont dessinés sans indication de maison; il n'y a plus que sept parcelles bâties. Je pense qu'entre 1812 et 1850 un incendie a dû ravager le bloc principal, où il y a des parcelles enchevêtrées et indivises.

Tous ces plans successifs ont ceci d'intéressant que, par leurs limites de propriétés invariables, on peut discerner nettement le tracé du périmètre du petit bourg, donc de son enceinte, et même, au-delà des maisons, la surface occupée par les fossés. Ceux-ci devaient mesurer six à sept mètres de largeur sur trois côtés de l'enceinte; seule la face regardant le lac en était dépourvue, à cause de la pente. On peut donc, par l'étude et la superposition des cadastres délimiter exactement l'amplitude de ce *castrum*. Au-delà des fossés, les champs dessinent des bandes rectangulaires, régulières, perpendiculaires aux fossés. Nous avons ici un exemple typique de ce qu'on peut déduire d'un examen de plans, alors que toute trace de murs a depuis longtemps disparu.

Ce castrum formait un quadrilatère irrégulier de 70 mètres de longueur face au lac, 55 mètres au S.-O., 35 mètres au N.-E. Du côté de la route de Chevran, il présentait un angle rentrant, où était disposée l'entrée principale; une poterne sans doute fermait la seule rue traversant le bourg, face au lac. Pour arriver à la porte prin-

[1] *Ibid.* N° 1627.

cipale on devait longer la courtine en suivant les fossés, ce qui facilitait la défense de la position. Il n'est pas possible de définir avec certitude l'emplacement du château au proprement dit, sans doute une forte tour, construite probablement à droite de l'entrée principale, sous les maisons encore existantes. Le tracé extérieur de ces maisons à l'est doit reposer exactement sur l'enceinte. Des fouilles bien conduites permettraient certainement de préciser ces détails.

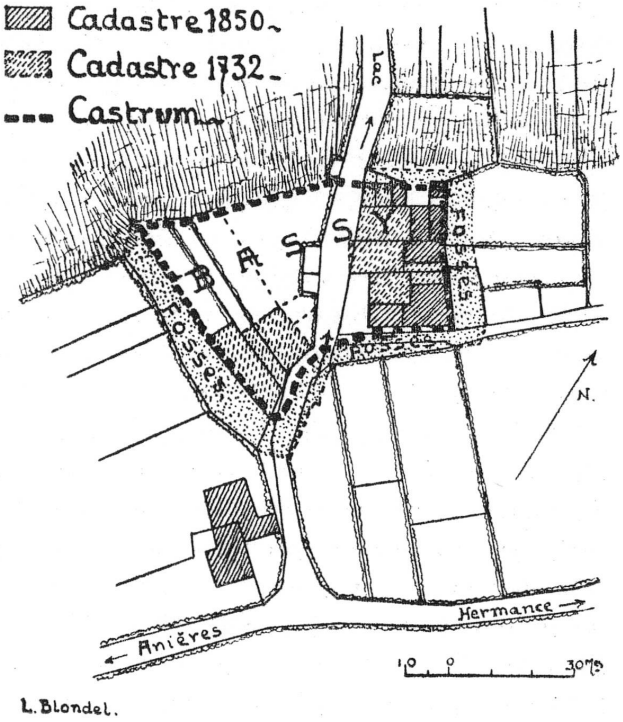

Fig. 8. — Emplacement du château de Bassy près d'Anières.

Si ce château de Bassy, fief de la famille d'Anières, est encore mentionné en 1336, il a dû disparaître peu après dans la guerre entre le comte de Savoie et les seigneurs de Faucigny, qui s'est déroulée dans toute cette région d'Hermance et du Chablais. En juillet 1353 et janvier 1354 le vidomne de Genève mettait le feu à la maison de Perret de Conches, à Corsier. Après de multiples attaques, Hermance fut définitivement rattaché à la maison de Savoie en 1355. Beaucoup de châteaux et de maisons fortes ont disparu dans cette guerre, entre autres Greysier, dont nous parlerons plus loin [1].

La première mention de « Bassie » date de 1261 [2]. A cette date Guillaume de Baleyson vend au chapitre ce qu'il a, avec trois sous de cens que lui doit « Pierre de Bassie » vers Anières. Ce don est à l'origine des propriétés du chapitre de Genève dans cette région. Le fief d'Anières doit être très ancien, car cette famille féodale a joué un rôle assez important dès la fin du XIIe siècle, surtout dans le Pays de Gex, où elle était aussi feudataire des de Faucigny et détenait les seigneuries de Pregny (Tour aux Moines) et Tournay. Dans cette région leur fief est réservé par Béatrice de Faucigny, en 1286 [3]. Si cette branche, établie sur la rive droite du lac, est la plus connue, elle n'en doit pas moins provenir d'Anières sur l'autre rive, berceau de la famille.

[1] Archives de Turin, Copies ms. des comptes de châtellenies: Allinges, Bonne, Hermance, etc. *Dict. Hist. et biogr. suisse*, art. Hermance.

[2] Inventaire du Chapitre, I, fos. 98 vo, 108.

[3] Pour la famille d'Anières, cf.: *Regeste genevois*, Foras, cit. art. Cholex, Corsier, de Villette. Notaires latins, 4, 112; Chapitre, Gr. 6, soit R. 130 A, en 1357; Chapitre, Gr. 17, art. 1007, 1339, etc.

Déjà à la fin du XIIIe siècle il semble qu'il y ait eu deux branches de la famille, celle de Pregny et celle restée à Anières. A la seconde doivent appartenir un Jean, du mandement faucigneran de Bonne, qui apparaît en 1296 et en 1303, aussi Humbert et Mermet en 1286, puis Anselme et Jaques, frères, cités en 1279; le second, ou un autre Jaque encore en 1336 à propos du château de Bassy. Ces deux frères avaient une sœur qui épousa un noble de Corsier vers 1281. Elle en eut un fils, Jaques de Corsier, qui détenait le tiers de la dîme de Corsier provenant de sa mère, qui l'avait acheté de Perrod d'Anières. Ce Perrod d'Anières, fils du Jaque cité plus haut (neveu de la dame de Corsier), teste en 1323. Sa veuve, Marguerite, épouse le chevalier Pierre de Cholay, avant 1378, après avoir eu de son premier mariage Pierre et Raymond d'Anières, donzels, cités en 1378. Pierre étant mort en 1426, ses biens passèrent à noble Girard de Villette, cité en 1435. Mais Perrod d'Anières avait un neveu, Jaque, son héritier, mentionné en 1323. Ce Jaque, encore en vie en 1336, eut deux fils, Perret et Jean, cités en 1357, qui ne semblent pas avoir eu de descendance. Il y eut aussi une branche bâtarde des d'Anières.

Déjà à l'époque de Pierre d'Anières et plus tard de Marguerite de Cholay, le château de Bassy devait être ruiné, car ils habitaient une maison aux « Crêts d'Anières », probablement située au centre du village, au-dessus de l'église d'Anières, maintenant disparue. Les biens des d'Anières furent dispersés entre diverses mains, principalement entre celles des de Villette, qui paraissent les avoir conservés jusqu'au milieu du XVIe siècle. Mye, fille de No. Jean Cinquanthod d'Excenevex, teste en 1511 à Anières dans la maison de son mari Amblard de Villette, fils de Girard de Villette, héritier de Pierre d'Anières; elle désire être enterrée dans la nef de l'église d'Anières, au tombeau des prédécesseurs de son mari. Son mari ne mourut qu'en 1542. Après les de Villette apparaissent jusqu'au XVIIIe siècle les de Ferrod (ou Ferreol), barons et marquis de Saint-Michel, seigneurs d'Hermance, qui possèdent la maison d'Anières, probablement celle qui en 1812 appartenait à François Dupin [1].

Bassy et quelques autres terres voisines relevaient en partie de l'abbaye de Sixt qui possédait ces droits et cens déjà en 1384 ainsi que des biens près de Villette. En 1438 il est fait mention de reconnaissances faites par « la veuve de Bassier ». Ces biens furent saisis par les Bernois qui les vendirent et inféodèrent à Claude Bonna, alias Pertemps, en 1543 [2]. Ce fief fut racheté par la Seigneurie de Genève.

Le *castrum* de Bassier, fief des d'Anières pour les seigneurs de Faucigny, formait un jalon de cette longue ligne de châteaux et maisons fortes, couvrant la route du bord du lac. Cette ligne était destinée à défendre les positions exposées du domaine des de Faucigny dans la région d'Hermance.

[1] Mappe sarde de Corsier, Plan français.

[2] *Académie salésienne*, 34, *Inventaire des archives de Sixt*, Nor 95, 116, 120. Fief Pertemps, Extr. 2, de 1540-1547, fo. 147.

Le château de Greysier. — En 1938, nous avions déjà attiré l'attention sur les ruines d'un très ancien château dit de Greysier, près d'Hermance [1]. Blavignac, dans ses manuscrits, en faisait aussi mention. Depuis lors, des travaux de champs tendent

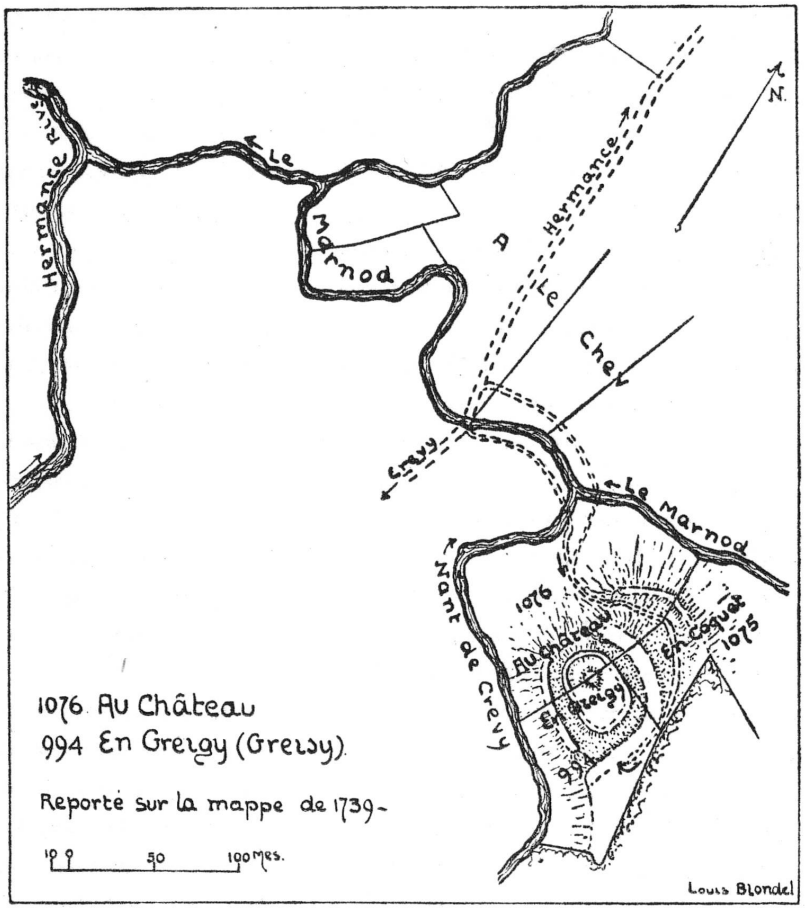

FIG. 9. — Emplacement du château de Greysier.

à en faire disparaître les dernières substructions. Nous estimons qu'il est utile d'en donner ici le plan, très important comme type, et aussi à cause de ses rapports avec les origines du bourg d'Hermance.

Cet emplacement se trouve sur France, à l'est du confluent des nants de Crevy ou Pierre-Verte et du Marnod *(fig. 9)*. Sa position est exactement à 250 mètres à l'est de l'embouchure du Marnod dans l'Hermance, qui forme ici la frontière. On peut y parvenir, soit par Crevy et les anciennes tuileries, soit par Hermance en prenant la route qui va à Veigy, à travers les bois, appelée autrefois « voie de Lan-

[1] *Bull. Soc. Hist. Genève*, VI, 1938, 435.

gin », et le chemin qui s'en détache au sud dans la direction des tuileries. Cette voie Langin, très ancienne, en partie disparue, allait presque en ligne droite jusqu'à « Les Verrières » et de là à Langin. L'emplacement du château couvert de broussailles n'est pas facile à trouver. Il est actuellement sur le territoire de la commune de Chens, dont le nant de Crevy forme la limite sud; auparavant il dépendait d'Hermance et beaucoup plus anciennement sans doute de la paroisse disparue de Cusy. Cusy prélevait une dîme jusqu'au hameau de Crevy.

La mappe d'Hermance de 1739 mentionne encore le lieu dit « Au château » et «En Greigy ou Greisy», avec trois parcelles indivises à Pyu Jean, ses frères et sœurs, à Pierre de Graisier, Jean Gaspard de Montréal et encore à Dutry dit Voepe. Cette propriété appartient maintenant à M. Joseph Desbornes.

Nous avons fait un relevé des fossés encore bien conservés et profonds avec les levées de terre *(fig. 10)*. Le promontoire situé entre le nant du Marnod et celui de Crevy, avec ses falaises assez abruptes, partiellement recouvert de taillis et de broussailles, était une excellente position fortifiée. Le plan général est celui d'un quadrilatère aux angles arrondis, entouré d'un premier fossé mesurant de l'est à l'ouest 35 mètres, du nord au sud 45 mètres. Ce premier fossé a une largeur assez variable, il est interrompu du côté nord sur la pente raide; à l'est il a jusqu'à 14 mètres, à l'ouest seulement 7 à 8 mètres, au sud jusqu'à 16 mètres. Au sud-ouest ce premier fossé n'est pas fermé, mais s'ouvre sur la pente du nant de Crevy. A l'intérieur, principalement dans la partie non convertie en prairie, dans les taillis, ce fossé est bordé d'une levée de terre de trois mètres de largeur.

Au centre de ce premier enclos, plus exactement aux deux tiers en direction du nord, on aperçoit nettement le reste de la motte devant supporter la tour principale, avec des débris de maçonneries, sur un diamètre de dix mètres. Des creux assez profonds, d'où l'on a extrait des pierres, entourent cette motte. Le premier grand fossé, au nord-est, est encore une mare, où les eaux pluviales se maintiennent, ce qui montre qu'à l'origine ces fossés n'étaient pas secs, mais bien pourvus d'eau, grâce au terrain glaiseux. Au sud du premier enclos il y avait encore, en 1938, un gros tas de pierres, qui faisait face sur la contrescarpe du fossé à un autre amas de cailloux, ceci juste sur l'emplacement de l'entrée du château. L'ouverture au sud-ouest du fossé, sur la pente, est une disposition défensive intéressante, car de l'extérieur on ne pouvait parvenir directement sur la contrescarpe entre le fossé et les pentes du nant de Crevy.

A l'est, le grand fossé est pourvu d'une contrescarpe ou levée de terre, large en moyenne de sept à huit mètres, qui la sépare d'un deuxième fossé irrégulier, mais très large *(fig. 10, fossé 2)*. Ce dernier, qui mesure jusqu'à trente mètres de largeur, est séparé de la dépression du Marnod par une étroite crête ou terreau encore bien conservé. C'est par ce deuxième fossé sec, car il est ouvert au nord, qu'on accédait au château en venant d'Hermance par la voie de Langin. L'étude de ce chemin

d'accès est intéressante. Après avoir traversé à gué le Marnod, à 70 mètres au-dessous du confluent de ce ruisseau avec celui de Crevy, il remontait les rives du Marnod et par une pente rapide s'engageait dans le deuxième fossé, puis, contournant toute la position, aboutissait à l'entrée au sud-ouest. Il est probable que de Veigy il y avait encore un autre chemin plus direct par les bois.

La position centrale a été coupée en deux par un pré et par la lisière du bois; seule celle qui est sous bois est bien conservée, le reste ayant été aplani pour les cultures. Il est certain qu'en avant de la motte il y avait une cour avec des dépendances, que la position formait deux divisions distinctes: la baille et le donjon. Nous connaissons peu de châteaux dans notre région où se retrouve aussi bien maintenu un type de fortification très primitif. La valeur défensive de ce *castrum* résidait dans le choix judicieux du terrain et la disposition de ses accès. On ne pouvait parvenir à son entrée que par une voix détournée et les profonds fossés discontinus ne permettaient pas aux assaillants de suivre d'un bout à l'autre les contrescarpes. Le plus souvent les dispositions primitives ont été modifiées au cours des siècles, mais ici, le château ayant été ruiné déjà au XIVe siècle, tout est resté dans l'état ancien. Nous avons donc ici un type de motte féodale du début du XIIe siècle, même peut-être antérieur.

Dans son histoire de Veigy-Foncenex, M. Adolphe Trolliet mentionne ce château de Greysi, mais sans chercher à élucider qui étaient ces de Greysi [1].

Toute la région avec une partie des bois s'appelle « en Greigy ou Greisy », y compris le pont sur l'Hermance et le moulin en amont. Beaucoup de ces biens ont appartenu dès le XIVe siècle à une famille non noble appelée de Greisy (Graisier), qui résidait à Crevy (Cuvry, Cuvrier) et à Bassy. De même, une ancienne famille paysanne, dont le nom varie à l'infini, y possédait des bois et des propriétés, les Chuy, Chuyr, Chuys, Chynvier, etc...; ils résidaient à Hermance et à Veigy. Ces familles autochtones, qui sont restées sur ce terrain féodal, comme cela arrive souvent, sont des souches bâtardes ou ayant pris le nom des anciens seigneurs, ici les de Greisier-Chuyt. Cette indication nous permet de concentrer nos recherches sur la grande famille des de Greisier-Chuyt, issus de la maison de Faucigny.

La généalogie de cette famille est extrêmement compliquée, vu le grand nombre de branches différentes et la simultanéité des mêmes prénoms. Foras en a donné plusieurs filiations sans pouvoir définir toutes les branches. Les de Greysier (Graisier, Grésy, Greisy, etc.) descendent tous de Rodolphe Ier, dit Allemand, ou de Greysier, frère du sire Aymon de Faucigny, cité entre 1155 et 1209 [2]. Ces de Greysier, au moins une partie, ont aussi porté le nom de Chuyt (Cheniz, Chenvis, Chouys, Chouitz, Chuyt, Chinuyt, etc.). On ne sait pas pourquoi ces de Faucigny ont pris ces deux

[1] Adolphe Trolliet, *Histoire de Veigy-Foncenex*, 1940, I, 22 sq.

[2] Foras, cit. art. Faucigny, Greysier, Langin, Grailly, Hauteville. *Regeste Genevois*; Léon Menabrea, *Des origines féodales dans les Alpes occidentales*, 295; *Inventaire des Dauphins de Viennois*, cit. nos 1525, 1569, 1595, 1620; Saint-Victor, R. 27.

surnoms. Plusieurs de leurs châteaux où ils se sont établis ont pris le nom de Greisy, principalement celui d'une branche importante possessionnée dans le village de Grésy, au nord-est d'Aix-les-Bains. Les auteurs du *Regeste genevois* se demandent si ce n'est pas le village qui a donné son nom à cette branche des de Faucigny, ici feudataires des comtes de Genève. Mais ce n'est pas la même branche que celle qui était établie dans la région qui nous occupe. Quant au château dit de Chuit, c'est celui de Chuet, à Saint-Pierre de Rumilly. Mais les de Greysier ne l'ont possédé qu'à partir de 1317.

Le Rodolphe Ier de Greysy eut plusieurs enfants, dont un Rodolphe II, dit «de Gresy», cité en 1222-1226, tige des de Lucinge et des Greysier de l'Albanais, un Guillaume de Faucigny dit de Greysier et Chuyt, cité dès 1226, encore en 1233, enfin aussi un autre Rodolphe. C'est de Guillaume Chuyt, ou de son fils portant le même prénom, que descend la branche possessionnée à Langin et Veigy. Dans plusieurs actes on ne sait s'il s'agit des de Langin ou de Greysi, mais étant donné que dans la suite les derniers de Greysier vendent leurs biens aux de Langin, il apparaît bien que ce sont deux familles distinctes. Notons qu'en 1266 (*vidimus* de 1276) un Pierre de Gresy, donzel, fils de feu le chevalier Rodolphe, « dudit lieu de Gresy » *(eiusdem loci)*, a hypothéqué sa dîme de Cologny au Chapitre de Genève [1]. Ce lieu de Gresy ne peut qu'être celui qui est situé dans la région près d'Hermance, ce Rodolphe étant un frère ou proche parent de Guillaume de Gresy. Guillaume de Gresy, ayant épousé une Jaquemette, en eut trois enfants, dont Pierre, damoiseau à Sion en 1291, qui épousa Isabelle de Saint-Jeoire. Celle-ci, qualifiée en 1311 de dame de Veigy, fonde avec son neveu, François de Greysy, un anniversaire au couvent de Bellerive, où elle désire être enterrée. Ce même Pierre donne sa maison de Langin, située à Langin-la-Ville, en 1326, à Pierre de Langin; à ce sujet diverses tractations ont lieu encore en 1334, ratifiées seulement en 1343. Le second enfant de Guillaume de Gresy est Aymon, major avant 1268 à Ollon, et qui teste en 1309. Le troisième est Raymonde, femme de Pierre de Châtillon; tous deux vendent leurs biens de Langin et Veigier à Rodolphe de Langin et à son frère Jean.

Ce Rodolphe Ier de Langin, déjà, le 14 juin 1294, reconnaissait au comte de Genève, pour ses possessions féodales à Veigy, à raison du château de Langin [2]. Il avait épousé Isabelle de Pontverre, qui tenait de son père les dîmes de Veigy, achetées de Girard de Greysier. Le fils d'Aymon de Greysier ci-dessus, François, mineur en 1297, sous la curatelle de son oncle Pierre, avait quatre sœurs citées en 1297 et un frère naturel, Girold, mort avant 1350. Ce François de Greysier, chevalier, eut une fille, Isabelle, qui épousa Raymond de Thoire et un petit-fils, Jean de Thoire. Ce dernier transige avec Pierre de Langin, en 1337, de même qu'Isabelle

[1] Inventaire du Chapitre, 2, fo. 157 vo. Chapitre, R. 14.
[2] *Mém. Soc. Hist. Genève*, 14, 238.

de Saint-Jeoire, veuve de Pierre de Greysier, pour les anciens biens de feu Pierre de Greysier. D'autre part nous savons que, déjà auparavant, Pierre de Greysier et son frère Aymon avaient fait une donation à Pierre de Langin, donation approuvée par le Dauphin de Viennois seulement en 1343. Tous ces actes nous prouvent que

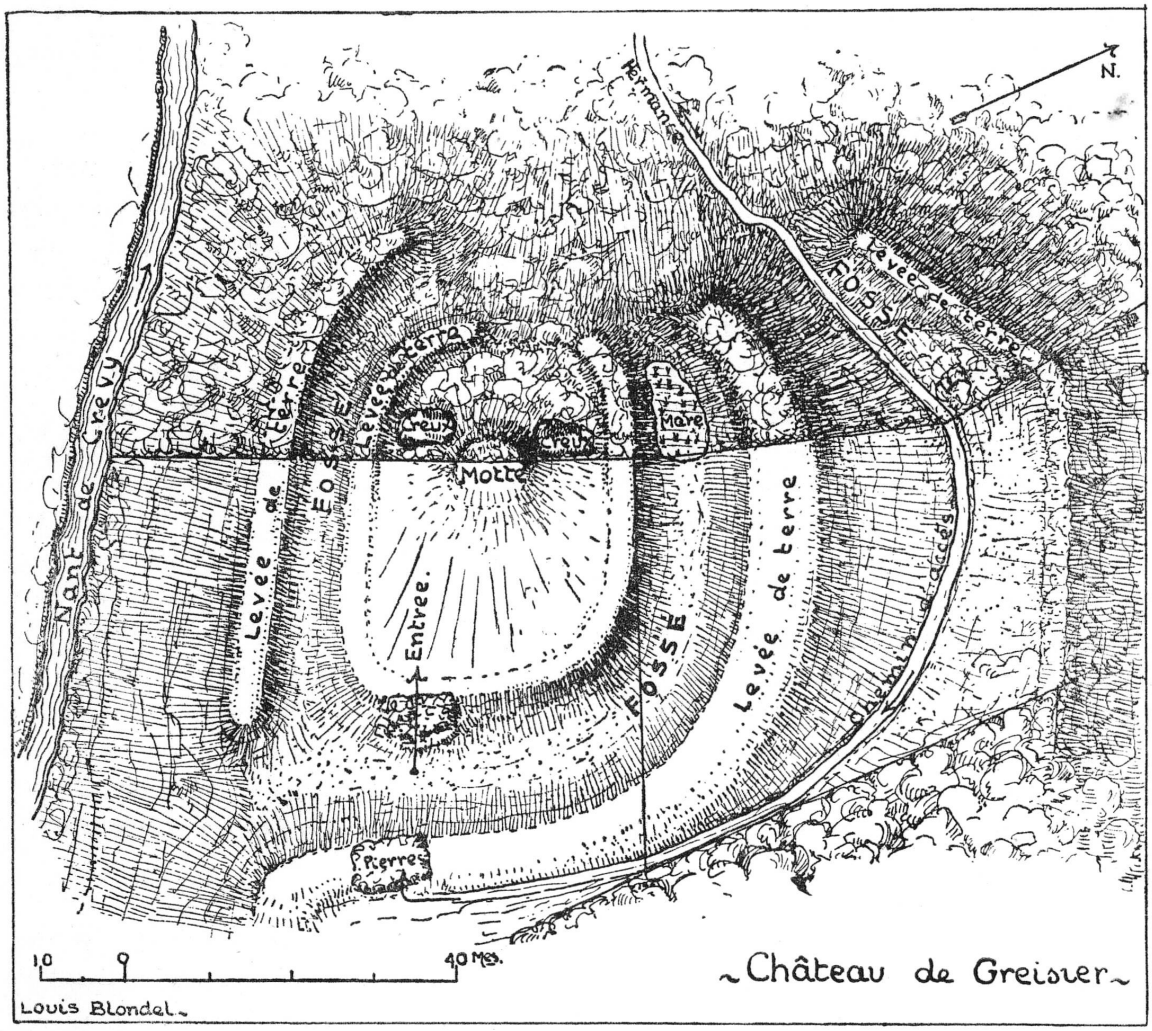

FIG. 10. — Relevé de l'état actuel du château de Greysier.

Rodolphe Ier de Langin et ses fils Pierre et Jean (ce dernier qualifié de Sr. de Veigier) acquièrent ou héritent de tous les biens des de Greysier dans cette région. Pour compliquer les filiations on sait que les de Greysier avaient un autre château dit «de Greysier», à Langin-la-Ville, maison forte qui aura été construite après la destruction du vieux *castrum* de Greysier. Wullielme de Greisy la possédait déjà.

A l'origine, le fief de Greisy, près Hermance, était distinct de celui de Veigy,

qui relevait de la seigneurie de Langin. La branche de Wuillelme ou Guillaume de Greysier n'est pas la seule dans la région, car on trouve, comme nous l'avons vu, un Pierre de Greisy, fils de feu Rodolphe, en 1266, qui a la dîme de Cologny, et aussi un Girard qui prête hommage au comte Amédée pour Compois, le 6 juillet 1293; en 1296 celui-ci vend au comte de Savoie tous les hommes et hommages qu'il possède au même territoire de Compois; son père Aymon, chevalier, était mort à cette date [1]. Il est probable que soit cet Aymon, soit ce Rodolphe, étaient proches parents de Wuilelme, le détenteur du fief de Greysi-sur-Hermance.

Le fief et château de Greysier-sur-Hermance est certainement un bien patrimonial très ancien des de Faucigny, partiellement enclavé dans les terres du comté de Ballaison et de Langin, appartenant aux comtes de Genève. Il a dû avoir une réelle importance. Encore au moment du rachat des droits féodaux, des de Grailly, seigneurs de Veigy et de Greisy, en 1771, on mesurait l'avoine d'après « la mesure de Graisy »[2]. Nous ne ferons qu'esquisser la suite des possesseurs de ce fief. Après les de Langin, cette seigneurie parvint avant 1450 aux de Ballaison, seigneurs d'Hermance et de Beauregard, qui en passent reconnaissance d'arrière-fief le 8 août 1452 au duc de Savoie. Les droits de juridiction sur les hommes du fief ne furent cédés qu'en 1552 par les de Ballaison au seigneur de Veigy qui les conserva. En 1730 ceux-ci produisent des volumes de reconnaissance prouvant « la rente de Greysier dépendant de la maison forte dudit lieu ». Les feudataires de Greysier, nous dit M. Trolliet, percevaient dans l'étendue de leur domaine le tiers des dîmes, le surplus revenant par moitié aux curés d'Hermance et de Veigy [3]. L'inventaire bernois de 1550 dit que la dîme auparavant dépendait de l'église de Cusy. Par contre, à la fin du XVIe siècle, les mises du fief de Greysier appartenaient au notaire Loys Pyu d'Hermance, qui se qualifiait seigneur de ce fief, je pense seulement pour les droits ecclésiastiques provenant des dîmes rachetées aux Bernois et non pour les droits féodaux. En 1634 Pyu intervient à ce titre pour lui et son neveu, noble Pierre Chabloz[4].

La seigneurie de Veigy, après les de Langin, avait passé à Françoise, fille de Me Jean Suchet, qui avait épousé Françoise-Philiberte de Langin. Françoise Suchet épousa Pierre de Grailly en 1592 et lui apporta cette seigneurie et celle de Greisy. Des de Grailly ces terres passèrent aux de Saint-Bon.

D'autre part les biens des de Greysier, non nobles, à Crevy, parviennent à M. de Livron, bourgeois de Genève, puis aux Melly, qui y édifièrent une maison de campagne en 1770, aujourd'hui propriété de M. Gustave de Saint-Bon.

[1] Foras, cit. art. Greysier; Menabrea, cit. 332, note 4.
[2] J. Dubouloz, *Essais sur les affranchissements*, Académie chablaisienne, XXII, 96.
[3] Cf. A. Trolliet, cit.
[4] Ph. Viret, not., vol. 7, fo. 3; Cl. Pyu, not., I, fo. 368 vo., 373 vo., etc.; V, fo. 163, fo. 167 (moulin de Greysier).

Le château de Greysier était, à l'origine, un des fiefs les plus importants des de Faucigny; grâce à lui ils pouvaient tenir la région comprise entre Lucinge, au pied des Voirons, et le lac. Il devient le premier noyau du Mandement d'Hermance, compris entre le comté de Ballaison et le fief de Gaillard, tous deux aux comtes de Genève. Il ne communiquait avec le mandement de Bonne et le reste du Faucigny que par un couloir étroit. Déjà au début du XIIe siècle les de Faucigny possédaient ce territoire, entre autres Jussy, qui fut donné par eux à l'église de Genève. Aymon de Faucigny, trouvant certainement la situation de cette région militairement mal assurée, créa de toutes pièces le château et la ville-neuve d'Hermance, peu avant 1247. Nous avons montré ce problème dans une étude, en 1933 [1]. Le *castrum* d'Hermance, avec son port, fut pris aux dépens de la paroisse de Villars, entre Hermance et Chevran. Mais, à partir de cette fondation, le château de Greysi, détenu par la famille de ce nom, perdit de son importance. Cependant, la ruine de cette place forte ne doit dater que de la guerre féodale entre les de Faucigny, les comtes de Genève et de Savoie, au début du XIVe siècle.

Déjà en 1286 une campagne a lieu pour la prise de Langin; le châtelain d'Allinges envoie des balistiers dans la maison forte d'Aymon de Langin; en 1287-1288, Langin est assiégé. Plus tard, en 1325, le vidomne de Genève et le bailli du Chablais savoyard dévastent la région et incendient les localités près d'Hermance. Langin, qui est détenu par Pierre de Langin, est pris en 1338. Mais auparavant, en 1326, par deux fois il y a des entreprises par le lac contre Hermance, qui échouent et sont repoussées par le Dauphin de Viennois. L'année suivante (1327) les Faucignerans se servent du port d'Hermance pour attaquer les Savoyards. Edouard de Savoie ne s'empara d'Hermance qu'en 1332, bourg attribué définitivement à la Savoie au traité de 1355. Il faut placer la destruction de Greysi dans cette première moitié du XIVe siècle, Hermance ayant enlevé du reste toute importance stratégique au vieux *castrum* des de Faucigny.

Bernex, ancienne église. — Le XIXe siècle a été particulièrement néfaste pour nos églises de campagne, un grand nombre ont été démolies, puis reconstruites. La reproduction d'un ancien dessin de l'église de Bernex avant sa démolition, en 1867, dessin donné par le curé Bouvier de Confignon, est le seul document de cet édifice. Son emplacement se trouvait en dessous de l'église actuelle et de la route de Genève à Chancy, dans un clos réservé au premier cimetière. La commune, il y a peu d'années, a pris des mesures pour protéger ce terrain entouré de murs, qui domine un groupe de vieilles maisons. Nous n'avons que des renseignements imparfaits sur cette église; le dessin que nous donnons ici nous permet cependant avec le cadastre de 1846 de nous en faire une image assez précise *(fig. 11 et 12)*.

[1] *Bull. Soc. Hist. Genève*, V, 327.

L'ensemble de cette église mesurait 23 m. 50 sur environ 10 mètres de largeur, murs compris. De gros contreforts, surtout au nord, contrebutaient les façades. La nef et une chapelle au sud présentaient encore des fenêtres ogivales. Par contre le chœur est rajouté et semble avoir été refait à la fin du XVIIe siècle ou au début du siècle suivant. La mappe de 1730 indique déjà cette adjonction et aussi au nord le bâtiment de la cure, disparu au XIXe siècle seulement, car la mappe de 1762 l'indique encore. La disposition du clocher placé derrière la chapelle saillante au midi est ancienne (B, *fig. 12*). Si le haut du beffroi présente une restauration tardive, par contre les bases doivent remonter au moyen âge. En effet, il est peu probable qu'à l'origine on ait construit une tour en porte à faux sur une voûte; il devait flanquer le chœur et non le surmonter. Sur une largeur totale de dix mètres, en comptant trois mètres pour le clocher, on obtient un chœur carré d'environ quatre mètres de largeur. Plus tard on a repoussé le chœur au-delà du clocher pour gagner de la place.

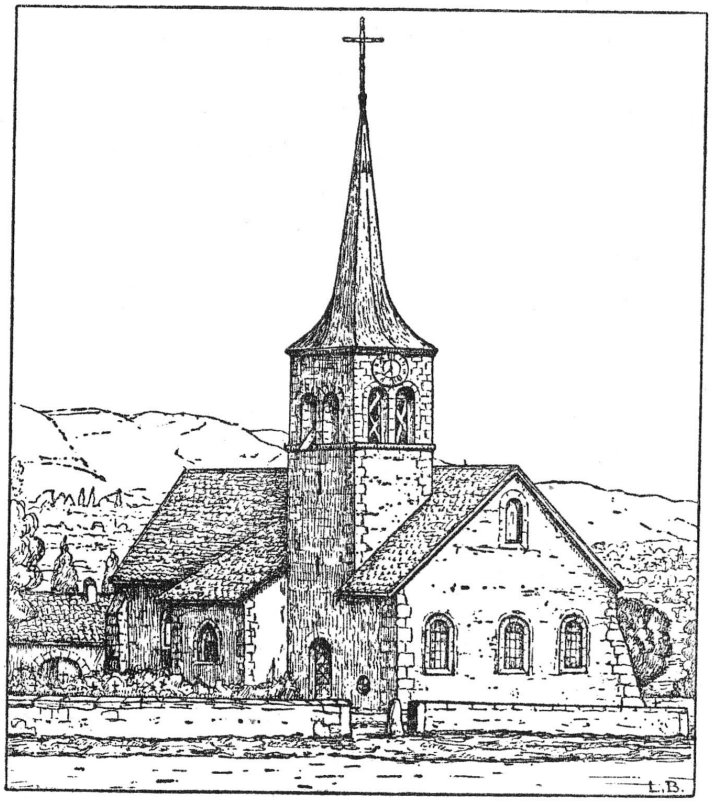

Fig. 11. — Ancienne église de Bernex, d'après un dessin du curé Bouvier.

Nous avons de nouveau ici une église à chœur rectiligne, mais bien plus importante qu'à Choulex. La paroisse de Bernex était dès l'origine très vaste. Son curé est signalé pour la première fois en 1257, à propos d'une transaction entre Hugues, curé, et Jean Buemond, chanoine, représentant le chapitre dont dépendait l'église [1]. On énumère à cette occasion le casal situé derrière l'église et trois parcelles de vignes contigües. Le chapitre avait le droit de personnat et de présentation. La paroisse eut beaucoup à souffrir, avant 1292, des déprédations du comte de Genève, qui s'était emparé des biens et immeubles de l'église. Les visites épiscopales nous

[1] *Regeste Genevois*, 883.

fournissent peu de détails sur l'édifice [1]. En 1412, le plus grand désordre régnait à cause d'un curé indigne; soit lui, soit son vicaire, faisaient défaut, on ne pouvait plus baptiser les enfants. Les confréries utilisaient l'église pour leurs agapes, y dansaient même. On leur enjoint de supprimer la porte qui faisait communiquer l'église avec « le cetour », soit la cave voisine. Il est enjoint aux paroissiens de refaire un fonds baptismal. Toute la paroisse, y compris l'église filiale de Sézenove, comptait alors soixante-huit feux, l'église était dédiée à Saint-Maurice. En 1482, pour éviter les dommages, on doit recouvrir l'édifice; on compte à cette date soixante-dix feux. La visite de 1518 énumère deux chapelles dédiées à Notre-Dame. La première a pour patron Pierre Foes, le recteur étant don Léger Giron. La seconde, qui est certainement la chapelle A *(fig. 12)* faisant saillie sur la façade sud contre le clocher, est dite située à gauche du chœur, du côté de l'épître. On ignore déjà ses fondateurs, ses patrons semblent être les Sautier, son patronat est dévolu à l'évêque de Genève, avec comme recteur Aymon de la Chaux *(de Calce)*.

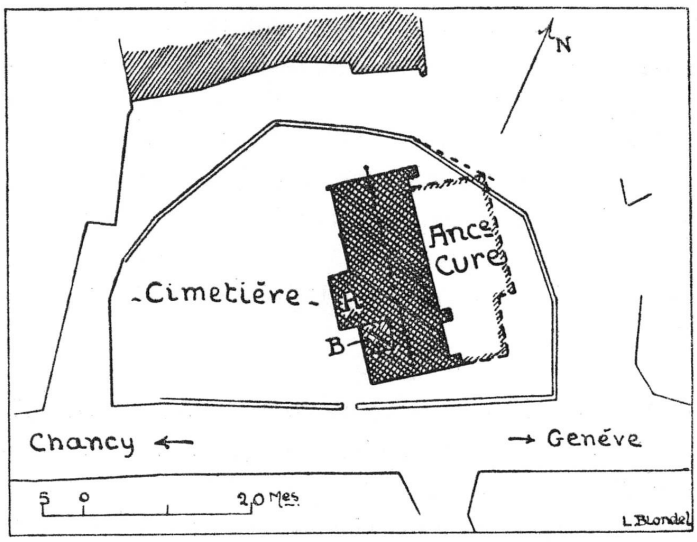

FIG. 12. — Plan de l'ancienne église de Bernex d'après le cadastre de 1846.

Au début du XIXe siècle l'église était en très mauvais état. De longues discussions eurent lieu à son sujet. Déjà en 1845 la commune avait présenté des plans et devis pour sa reconstruction, pour lesquels l'Etat préavisa favorablement en 1846. En 1847, il approuve des réparations à l'église et à la cure. La reconstruction n'est décidée qu'en 1861, suivant de nouveaux plans, l'allocation de 25.000 francs de l'Etat avec même somme de la commune n'est votée qu'en 1864. L'église nouvelle est prévue sur un autre emplacement au-dessus de l'ancienne, on la commence en 1865, le vieil édifice ne disparaissant complètement qu'en 1867.

Il n'est pas douteux que cette église n'ait eu des parties importantes datant du moyen âge et principalement du XVe siècle, grande époque de restauration des édifices religieux, dans tout le diocèse. Il est fâcheux qu'on ait décidé sa complète disparition.

[1] Visites épiscopales, Reg., I, fo. 68; III, fo. 354 vo.; IV, fo. 494 vo.

Du XVIe siècle au XVIIIe siècle.

Bastion de l'Oie. — La Ville de Genève a dû entreprendre de gros travaux de consolidation sous le Musée Rath. Toute la façade du côté de la rue Diday était fissurée. On s'est aperçu que, sur la rue de la Corraterie, cet édifice reposait sur les murailles de l'ancienne courtine du XVIe siècle, comprise entre le bastion de l'Oie et le Rhône. Par contre les autres faces étaient établies sur un terrain mouvant, remblais des anciens fossés. Pour consolider les bases, les constructeurs de 1826 avaient établi un système de grilles en bois et de pilotis. Mais l'eau ayant disparu, les bois se sont complètement fusés et ont déterminé l'affaissement des maçonneries. Il s'est produit un basculement complet de tout l'édifice. Pour remédier à cette situation, il a fallu reprendre en sous-œuvre et à une grande profondeur toutes les fondations.

Au cours des travaux on a fait une autre découverte; il a été constaté que la partie du musée qui regarde la place Neuve est construite à cheval sur de très fortes maçonneries, qui ne sont autres que le flanc droit de l'ancien bastion de l'Oie, partie qualifiée d'« oreillon » du bastion *(fig. 13)*. Un plan très exact de ce bastion, dessiné à une époque où sans être démoli il était déjà englobé dans les fortifications du XVIIIe siècle nous a permis une superposition sur le plan actuel de la place Neuve [1]. Le bastion de l'Oie, dénommé quelquefois au début de « Belluard vers Pallex », a été construit en 1541 [2]. Le 16 août on en fait mention pour la première fois en disant que le travail est entravé par des arrivées d'eau dans les fondations. Le travail, sur ce front, avait commencé par la tour de la Corraterie sur le Rhône. En décembre 1539, le piquetage des ouvrages avait été exécuté « depuis le Rhône au but de la Corracterie jusque vers l'Oye sous les Crêts ». Une année après, les 3 et 6 décembre 1540, les conseils décident l'édification de la grosse tour ronde sur le Rhône, appelée « Belluard de la Corracterie ». C'était en effet plus un boulevard pour l'artillerie qu'une simple tour. Le 27 décembre 1540 le Conseil va sur place pour la fondation de cet ouvrage exécuté par Pernet des Fosses. Tout auprès, en face de l'ancienne porte de la Corraterie (début de la rue actuelle de la Confédération), on en établit une nouvelle et, le 24 juin 1541, on cherche des pierres pour faire le portail de ladite porte, qu'on prendra au cloître de Saint-Pierre. Les lettres en or fin, IHS, avec l'épée de Saint-Pierre, y sont apposées le 25 septembre, mais elle n'est pourvue d'un pont-levis que l'année suivante (26 juillet et 21 août 1542 [3]). Cette porte n'eut pas une longue durée, elle est bouchée par décision du 5 novembre 1565 et transportée sur le flanc gauche du bastion de l'Oie. Comme nous l'avons vu, le bastion de l'Oie,

[1] Portef. militaire, n. 13, plan 35.
[2] Tous les passages se trouvent dans les Reg. du Conseil.
[3] Finances, Reg. 19, fo. 79, 1542.

dont on ignore l'origine du nom, était déjà en travail en août 1541. Quant à la deuxième porte de la Corraterie, appelée Porte-Neuve, près de l'Oie, sa construction est proposée le 7 août 1564, mais décidée seulement le 13 mars 1565. Le 5 avril suivant on est prêt à la fonder, mais on manque de pierres, aussi n'est-elle terminée que le 11 juin par l'apposition des armoiries de la ville, prises à Saint-Léger.

Cette deuxième porte de Neuve ou de la Corraterie fut remplacée par une troisième porte plus à l'extérieur, au moment de l'établissement des fortifications du

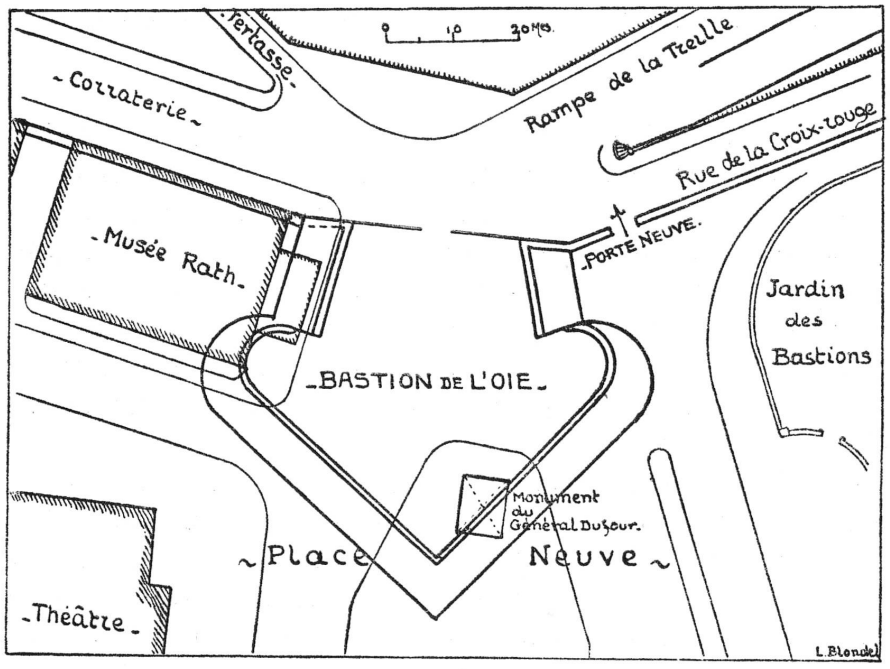

Fig. 13. — Emplacement du Bastion de l'Oie, sous la Place Neuve actuelle.

XVIIe siècle, contre le flanc droit du bastion d'Yvoi, construit en 1666. Elle fut encore modifiée au moment de la construction des ouvrages du XVIIIe siècle, qui débute sur ce front en 1729. Elle s'ouvrait dans l'axe du ravelin de Plainpalais, qui date de 1732, et fut terminée en 1740.

Si nous examinons le bastion de l'Oie, édifié par le maître d'œuvre de la République, Pernet des Fosses, on reconnaîtra que c'était un ouvrage d'assez grande envergure, de 57 mètres dans l'axe principal sur 69 mètres dans sa plus grande largeur. Son plan, comme tous ces boulevards du XVIe siècle (Saint-Léger et Saint-Antoine entre autres) présentait une figure en as de pique, avec des flancs arrondis ou oreillons et par derrière des angles rentrants. Cette forme avait été inventée et préconisée pour s'opposer au tir de l'artillerie encore à ses débuts. Ses murs en étaient très épais, de sept mètres, avec un fruit en talus très prononcé. Au-dessus et par derrière s'élevaient des parapets en terre qui surélevaient tout l'ouvrage. Derrière ce

parapet s'étendait une place plane, la place d'armes, où on pouvait disposer les réserves d'hommes et manœuvrer facilement les pièces d'artillerie. A la pointe et aux oreillons, les gravures du XVIIe siècle indiquent des guérites rondes en pierre, qui étaient destinées à abriter les sentinelles et aussi des couleuvrines fixes. D'après les récits, c'est de la guérite de l'oreillon droit que serait parti le coup qui balaya les échelles la nuit de l'Escalade, échelles dressées contre la courtine de la Corraterie.

Les maçonneries retrouvées sous le musée Rath étaient encore extrêmement dures, composées de boulets et de pierres taillées, noyés dans un mortier de chaux grasse.

Immeuble, rue du Pré-Jérôme 5. — La Ville de Genève, qui possédait à la rue du Pré-Jérôme 5 une ancienne maison de campagne, l'a fait démolir cette année. Le plan de cet immeuble était quadrangulaire, avec deux ailes avançant du côté de l'est. Entre ces ailes, sur la façade orientale du corps de maison principal, il y avait un escalier en saillie avec un balcon en forme de loggia, supporté par des colonnes d'ordre toscan en roche. Dans les panneaux en pierre du balcon s'inscrivait une ornementation de la fin du XVIIIe siècle, une coupe avec des fleurs et des guirlandes. Au rez-de-chaussée et au premier cette loggia était fermée par des boiseries datant de la Restauration.

Cet ensemble était représentatif d'une maison de plaisance des faubourgs de la ville, établie dans des jardins pourvus de pavillons, qui donnaient sur la rue Prevôt-Martin. Malheureusement tout cet ensemble tombait en ruines. La maison elle-même était sans décor, mais bien proportionnée. Il aurait fallu une somme importante pour la remettre en état, on a préféré la démolir pour y établir des jardins ouvriers ! La ville a fait transporter au dépôt de la voirie les parties les plus intéressantes de la loggia. Espérons qu'un jour on pourra remonter ce motif dans un lieu approprié. Le service du Vieux-Genève, avec l'aide de M. Pierre Bouffard, a fait les relevés de l'escalier avec son balcon *(fig. 14)*.

Nous avons fait des recherches pour savoir qui avait pu construire cette maison. En 1760, le plan Henry, assez inexact, indique déjà à cet emplacement un immeuble de même forme. Il appartenait alors à Ami Perdriaux, dont la famille possédait les terrains depuis le début du siècle. En 1785 le cadastre de De Harsu, très précis, présente une maison tout à fait semblable à celle qui a été démolie, avec le détail de l'escalier. La propriété avait changé de main, elle appartenait à Jean et Jean-Louis Johannot, située au lieu dit les «Petits-Philosophes». Le plan de 1812 donne comme propriétaire Auguste Dobrich (Dobricht, Doebrit). Ce Dobrich était natif de Strasbourg, bijoutier, né en 1743, reçu habitant le 10 mai 1791, qualifié de citoyen en 1794. A cette date il habitait Longemalle et a dû acquérir ce domaine de Plainpalais après 1798.

On peut admettre que l'immeuble a été construit avant 1760, que l'escalier avec son balcon a dû être établi par les Johannot avant 1785, enfin que des boiseries ne sont venues le fermer qu'à la Restauration, du temps de Dobrich. Ce balcon néo-

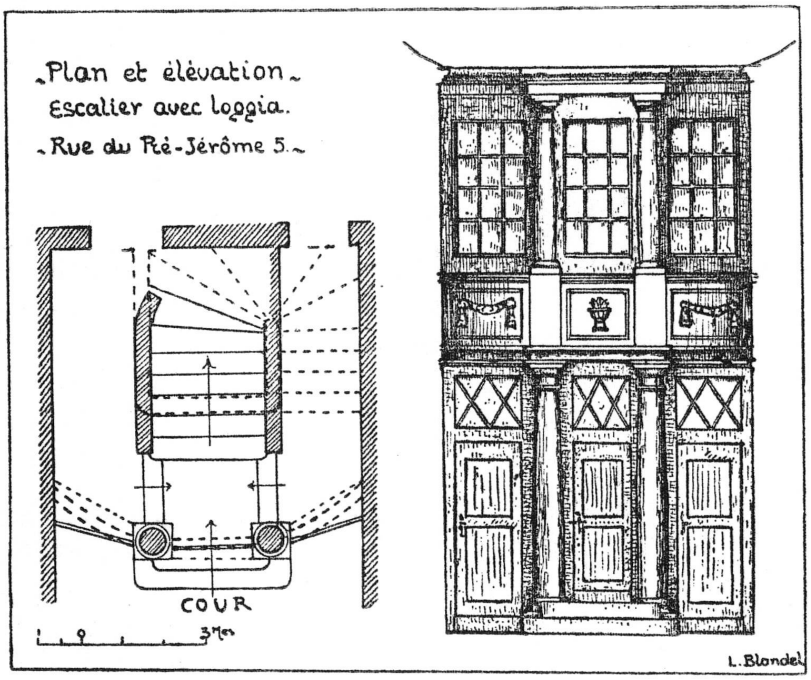

Fig 14. — Plan et élévation de l'escalier avec loggia sur cour, rue du Pré-Jérôme 5.

classique, avec ses colonnes d'un galbe allongé, est bien typique de la fin du XVIIIe siècle. Les sculptures en sont assez lourdes, mais bien mises en place. Etant donné que ces maisons de banlieue disparaissent de plus en plus, il nous a semblé utile d'en donner l'image très caractéristique, comme exemple d'une demeure de la petite bourgeoisie genevoise.